

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(37^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 25 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Hommage à la mémoire des soldats français morts au Liban** (p. 4498).

MM. le président, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

2. — **Loi de finances pour 1984 (deuxième partie)**. — Discussion d'un projet de loi (p. 4498).

Services du Premier ministre. — Droits de la femme.

M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances.

Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD

M^{mes} Frachon,
Gœuriot,

MM. Jean Proveux,
Michel Borson,

M^{me} Eliane Provost.

Mme Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme.

Les crédits du ministère des droits de la femme seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Commerce extérieur et tourisme.

M. Paul Chomat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le tourisme.

M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le tourisme.

MM. Cointat,
Michel Bérégovoy,
Solsson.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — **Ordre du jour** (p. 4516).

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DES SOLDATS FRANÇAIS
MORTS AU LIBAN

M. le président. Notre pays tout entier est endeuillé par la mort des soldats français qui participaient à la force multinationale de Beyrouth. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.) Ces jeunes Français défendaient au Liban la paix et la liberté. Leur mission était d'empêcher les massacres et les affrontements. Ils sont tombés victimes d'un lâche attentat.

A l'heure où notre pays entend poursuivre au Liban son œuvre de paix, j'invite la représentation nationale à rendre hommage à leur courage et à s'associer à la douleur de leurs familles et de leurs camarades en observant une minute de silence. (L'Assemblée observe une minute de silence.)

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement est fort sensible à l'hommage rendu par l'Assemblée nationale. Le Président de la République, par son séjour à Beyrouth, a bien montré toute la peine que le Gouvernement éprouve.

Vous comprendrez que le maire de Pau, ville où est stationné le régiment auquel appartenaient les victimes, soit particulièrement sensible à cet hommage. Plusieurs Palois, hélas ! sont déjà morts, et on ne peut que saluer le courage de ces hommes qui ont lutté pour la paix en accomplissant une mission indispensable pour le monde.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
DROITS DE LA FEMME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

La parole est à M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Madame le ministre chargé des droits de la femme, mes chers collègues, parmi les droits de la femme, l'un des plus sacrés est le droit au respect et à la sympathie de la nation pour celles connaissant la douleur de perdre un fils, un frère, un mari, un être aimé tombé pour la France et pour la paix sous les plis du drapeau. Cette séance de l'Assemblée nationale étant la première depuis la destruction à Beyrouth d'un poste du contingent français de la force multinationale, il était de notre devoir, comme nous l'avons fait, d'avoir au début de ce débat une pensée et un moment de silence en hommage aux soldats français, combattants de la paix, morts au Liban, et un témoignage de sympathie respectueuse pour leurs mères et leurs jeunes femmes aujourd'hui dans la tristesse et le deuil.

La présence du Chef de l'Etat hier à Beyrouth, sur les lieux de la tragédie, est un geste personnel de courage et un témoignage national de solidarité que je tiens personnellement à saluer, comme le feraient certainement tous les députés présents, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

Je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de bien vouloir transmettre à M. le Président de la République l'expression de notre soutien unanime dans cette épreuve nationale.

Les crédits du ministère des droits de la femme s'élèveront en 1984 à 109 millions de francs, soit une augmentation de 8, p. 100 par rapport à cette année. Ils ne représenteront qu'un dixième des dépenses nettes de l'Etat, mais vous compensez,

madame le ministre, la faiblesse de vos moyens financiers par un grand dynamisme au sein du Gouvernement afin de faire en sorte que les droits de la femme soient pris en compte dans un nombre croissant de domaines au moment de l'élaboration des textes et dans l'action quotidienne des administrations.

Les effectifs actuels, qui s'élèvent à 209 personnes, ne seront pas modifiés. L'augmentation de 7 p. 100 des crédits de personnel permettra donc simplement l'ajustement des rémunérations. Le problème de la rémunération des chargées de mission départementales reste ainsi posé. La moitié d'entre elles en effet ne sont pas fonctionnaires et ne perçoivent que des vacations d'un montant maximum de 3 000 francs par mois.

Les crédits de fonctionnement régresseront de 11 p. 100 ou, si l'on tient compte des crédits inscrits au budget du ministère de l'intérieur, de 7 p. 100. Cette réduction vous obligera à être encore plus économe que vous ne l'avez été cette année, notamment en ce qui concerne les frais d'enquête et les frais de déplacement.

En revanche — et c'est heureux — les moyens d'intervention de votre ministère augmenteront de 11,7 p. 100, cette progression étant due pour l'essentiel à l'inscription d'un crédit nouveau de 10 millions de francs destiné au financement des « contrats pour l'égalité professionnelle », conclus avec les entreprises ayant élaboré des plans exemplaires en la matière.

Voyons maintenant les grandes lignes de l'action du ministère en 1983 et en 1984.

Vous allez développer l'action déjà conduite en matière d'emploi et de formation notamment par la poursuite de l'effort pour le financement des stages de formation. En 1983, 20 millions de francs ont été consacrés au financement de ces stages. En 1984, les crédits seront reconduits et peut-être même seront-ils accrus si vous obtenez les remboursements attendus du fonds social européen. Pour l'information des femmes en matière d'emploi et de formation, vous avez déployé de grands efforts en 1983 notamment par la campagne nationale d'information sur l'emploi et l'égalité professionnelle. Au niveau local, vous avez consacré 3,5 millions de francs à la rémunération de conseillères techniques dans les missions locales de lutte pour l'emploi chargées plus spécifiquement de l'orientation des femmes.

En 1984, l'action locale sera poursuivie : le nombre des missions locales devrait passer de 60 à 80, ce qui serait un progrès apprécié.

Enfin, le ministère bénéficiera en 1984 d'une enveloppe de 10 millions de francs pour aider les plans d'égalité professionnelle élaborés par les entreprises en application de la loi du 13 juillet 1983.

L'action persévérante en faveur de la connaissance et du développement des droits propres des femmes a bénéficié en 1983 d'une enveloppe de 7 millions de francs permettant en particulier la participation de votre ministère aux efforts entrepris en direction des îlots sensibles et pour la réalisation de certaines opérations en faveur des femmes immigrées et des femmes en difficulté chargées d'enfants.

La commission des finances a salué votre détermination car elle pense que c'est effectivement un des secteurs dans lesquels il faut au maximum affirmer la solidarité nationale. Les crédits pour 1984 devraient vous permettre de poursuivre et même de développer cette action. Je tiens à rendre hommage à votre souhait d'intensifier les efforts en faveur des femmes seules avec enfants, dont le nombre hélas ! s'accroît fortement.

En 1983, vous avez apporté votre soutien à une certaine d'associations. Une mention spéciale doit être accordée au centre national d'information sur les droits des femmes, chargé d'informer le public à Paris et de soutenir l'action des centres locaux en province. Ce centre a bénéficié en 1983 d'une subvention de fonctionnement de 4,2 millions, de concours d'autres ministères et de la mairie de Paris, dont on sait l'intérêt qu'elle porte à l'information des femmes sur leurs droits.

Madame le ministre, la commission des finances s'est plu à rendre hommage à l'action que vous déployez avec un zèle et un dynamisme que tout le monde vous reconnaît. Toutefois, elle m'a chargé de vous faire part de trois souhaits premièrement, que l'action prioritaire de votre ministère en direction des femmes avec enfants les plus défavorisées et en particulier des femmes seules ou en détresse, françaises et immigrées, bénéficie dans la mesure du possible de moyens accrus ; deuxièmement, que les déléguées aux droits de la femme dans les départements d'outre-mer aient les moyens de faire face à leurs responsabilités dans les meilleures conditions ; troisièmement, que le contentieux qui pouvait exister avec les anciennes déléguées à la condition féminine soit définitivement réglé dans les meilleures conditions.

Cela dit, nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir adopter les crédits du ministère des droits de la femme.

M. le président. La parole est à Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Ghislaine Toutain, rapporteur pour avis. Messieurs, mesdames, avant d'aborder mon rapport, je voudrais à mon tour, en tant que femme, en tant que mère, en tant que député socialiste, m'associer à ce qui a été dit en début de séance et transmettre ma sympathie à toutes celles qui, ce matin, pleurent la mort d'un fils, d'un mari ou d'un frère, à tous ceux qui ont participé à cette mission de paix que mène aujourd'hui notre pays au Liban. Peut-être faut-il voir un symbole dans le fait que le premier budget dont nous avons à débattre ce matin soit précisément celui des droits de la femme.

Madame le ministre, comme vient de le faire le rapporteur spécial de la commission des finances, je rendrai hommage en mon nom personnel, au nom de la majorité et de la quasi-totalité de la commission des affaires culturelles, à l'action que vous-même et vos services avez menée depuis maintenant plus de deux ans pour assurer aux femmes, dans tous les domaines, des chances et des droits égaux à ceux des hommes. Le rapide bilan que je dresserai, avant d'analyser les moyens mis à votre disposition et les perspectives que vous fixez à votre action, en témoigne amplement.

On peut aujourd'hui dresser un bilan plus complet des actions conduites, notamment au cours de l'année écoulée, et qui se caractérise par trois aspects principaux : une infrastructure efficace mais incomplète, une panoplie de textes législatifs et réglementaires et, enfin, la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le ministère dispose désormais d'une infrastructure efficace mais incomplète. Installé dans les nouveaux locaux de l'avenue d'Iéna, il bénéficie d'une administration centrale bien rodée ayant atteint son rythme de croisière. Des structures de réflexion et de décision fonctionnent, comme le comité du travail féminin auquel succédera prochainement le conseil supérieur de l'égalité professionnelle qui, grâce à sa composition et à ses compétences, jouera un rôle moteur. Par ailleurs, après le comité interministériel de mars 1982, qui a été conduit à prendre des décisions importantes dans des domaines très divers, notamment ceux de la formation professionnelle et de la santé, un prochain comité interministériel devrait permettre de poursuivre cette action dans des secteurs décisifs comme ceux de la solidarité nationale, de la fonction publique, de la justice et de la santé.

Au plan local, l'action du ministère est relayée à la fois par les déléguées régionales et les chargées de mission départementales et par l'existence d'un réseau important de centres d'information des droits de la femme. Un rôle central est dévolu aux déléguées régionales aux droits de la femme qui veillent, ainsi que les chargées de mission départementales, à l'application de la politique gouvernementale. Elles siègent dans toutes les commissions administratives, régionales et départementales ayant à traiter directement ou indirectement des questions intéressant les femmes. Elles sont les interlocutrices des collectivités territoriales. Elles suscitent la création des centres d'information des droits des femmes avec lesquelles elles entretiennent des relations privilégiées.

On mesure aisément l'importance de ces relais locaux. Sans eux, l'action impulsée d'en haut perd les trois quarts de son efficacité.

Si la situation de ces déléguées régionales s'est quelque peu améliorée, notamment grâce à la création de vingt-deux postes d'adjointes, l'an dernier, elle connaît encore des difficultés que j'ai déjà évoquées l'année dernière ; elle des soixante-quatorze chargées de mission départementales reste inchangée, tant au niveau de leurs conditions de travail qu'en ce qui concerne leur rémunération : 1 500 francs mensuels pour certaines, indemnités forfaitaires de 300 francs pour les autres.

C'est dire que, en dépit de l'importance du travail accompli à ces échelons, on ne peut pas encore considérer que les services locaux du ministère soient établis de manière durable, et complète, puisque près de quinze départements sont même dépourvus de chargées de mission. C'est d'ailleurs pourquoi j'y reviendrai.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande, dans une observation, que des moyens supplémentaires soient mis, dès cette année, à leur disposition.

Une autre structure locale assure l'information. Il s'agit d'un réseau de près de cent cinquante centres d'information des droits de la femme qui ont permis d'informer plus de 250 000 personnes.

L'action menée, au niveau national, par le centre national d'information des femmes a été très importante, et s'est traduite notamment par la publication d'une série de documents, brochures, diffusés à des millions d'exemplaires, des contacts avec la presse, l'animation de réunions, l'organisation de stages de

formation, etc. Il est clair que l'action d'information doit être poursuivie mais, dans ce domaine, l'impulsion est donnée et les choses sont bien parties.

Le deuxième acquis consiste en une panoplie très importante de textes législatifs et réglementaires, en premier lieu dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans ce domaine d'action privilégiée du ministère, a été élaborée et adoptée par le Parlement une législation dont on peut légitimement attendre dans les mois et les années à venir une transformation profonde de la situation de la femme face à la formation, à l'emploi et au travail.

C'est d'abord, hier sûr, la loi sur l'égalité professionnelle, adoptée le 13 juillet dernier par notre assemblée. Il s'agit d'un texte novateur qui prévoit notamment la possibilité de mise en place de plans d'égalité professionnelle, à la réalisation desquels l'Etat pourra contribuer financièrement. Il consacre également l'idée de mesures de rattrapage, notamment lorsque les situations discriminatoires sont liées à des inégalités devant la formation et la qualification. Les décrets d'application de cette loi devraient être pris avant la fin de l'année.

Dans le même temps, une grande campagne d'information et de sensibilisation s'est déroulée à la télévision au cours de cette année. Elle devrait être prochainement reprise.

Action législative ensuite dans le domaine de la formation professionnelle, où de fortes inégalités subsistent entre les salariés hommes et les salariées femmes en ce qui concerne l'accès aux différents stages de formation, — la proportion est, en effet, de 30 p. 100 de femmes et de 70 p. 100 d'hommes.

Des résultats ont été obtenus par l'effet des dispositions d'application des textes réglementaires pris par les ministères de l'emploi et de la formation professionnelle, en liaison avec le ministère des droits de la femme.

C'est ainsi, notamment, que l'on constate de 1981 à 1982 une augmentation de 20 p. 100 de bénéficiaires femmes dans les actions conduites grâce aux moyens publics, ce qui leur donne, à ce niveau, un poids comparable à celui qui est le leur dans le total de l'emploi salarié : les jeunes filles, surtout, accèdent en nombre égal à celui des jeunes gens aux stages d'insertion ou de qualification. En ce qui concerne le programme destiné aux « dix-huit-vingt et un ans », leur part est d'au moins 50 p. 100.

Ces résultats sont aussi le fruit de la contribution spécifique apportée par le ministère des droits de la femme au fonctionnement des structures d'accueil et, en particulier, des missions locales pour l'emploi des jeunes sous la forme, notamment, de la prise en charge budgétaire d'un demi poste au sein des équipes d'animation des missions locales et du financement de la formation des conseillères techniques choisies par la déléguée régionale aux droits de la femme.

Le ministère des droits de la femme a également engagé une réflexion avec l'A. F. P. A. en vue d'ouvrir aux femmes un nombre croissant de spécialités. La place des femmes parmi les stagiaires de l'A. F. P. A. est ainsi passée de 18 p. 100 en 1981 à 22 p. 100 en 1982. C'est encore largement insuffisant, certes, mais on constate là encore un progrès notable.

Enfin, ont été lancés dans les régions, d'une part, des actions pilotes de diversification, orientées vers la préparation aux nouvelles technologies — cinquante-quatre opérations ont eu lieu en 1982 — d'autre part, un programme expérimental d'insertion sociale et économique des mères isolées, financé par le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale pour l'application du programme de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de l'autonomie de la femme, l'action conduite dès la première année d'existence du ministère dans le domaine de la contraception et de l'avortement a été poursuivie. Je rappellerai, pour mémoire, la campagne d'information sur la contraception menée en novembre 1981, dont la dernière phase s'est déroulée en octobre 1982, et le décret de 1982 faisant obligation à tous les établissements publics précédant à des interruptions volontaires de grossesse d'avoir le statut de centre de planification et d'éducation familiale.

S'agissant de l'interruption volontaire de grossesse, c'est bien sûr son remboursement, assuré depuis la loi du 31 décembre 1982, qui constitue l'action la plus significative.

Vous trouverez dans mon rapport écrit les chiffres concernant le nombre d'I. V. G. recensées — 183 000 en 1982 — et la répartition entre établissements hospitaliers privés et publics.

Le ministère a demandé à l'inspection générale des affaires sociales un rapport précis sur la mise en œuvre de la loi sur le remboursement de l'I. V. G. et sur les résistances auxquelles se heurte encore l'application de la législation française dans ce domaine. Même si l'on constate une amélioration, beaucoup

reste encore à faire pour assurer à toutes les femmes qui le souhaitent la certitude de pouvoir pratiquer une F.V.G. dans les meilleures conditions financières et psychologiques possibles.

L'autonomie de la femme, c'est aussi, madame le ministre, la faculté de bénéficier de droits propres. Dans ce domaine, deux rapports ont été remis récemment. L'un à votre ministère par Mme Meme, conseiller d'Etat, sur les droits propres *stricto sensu*, notamment le droit à la retraite. L'autre par moi-même au Premier ministre, sur le problème de l'égalité fiscale entre les conjoints.

A la suite de ces deux rapports, des dispositions devraient être prises, dans les mois à venir, qui assurent l'égalité aux femmes quelle que soit leur situation professionnelle ou matrimoniale.

Mais, d'ores et déjà, des acquits ont été obtenus, dans le domaine fiscal notamment : reconnaissance de la capacité fiscale de la femme, obligation de la double signature de la déclaration de revenus, extension aux couples mariés de la déduction pour frais de garde dans le cas où les deux conjoints travaillent, le projet de loi de finances pour 1984 améliorant encore cette dernière mesure. Les choses vont donc dans le bon sens, mais des dispositions nouvelles pourraient être prises.

Troisième caractéristique de la politique suivie par le ministère : des actions concrètes ont été menées. Il s'agit en particulier de l'action en direction des femmes seules, qui a tendu à prendre, à juste titre, une part de plus en plus grande dans les préoccupations de votre ministère. En effet, on compte près de huit millions de femmes seules dans notre pays, dont près de 800 000 ont charge d'enfants.

Les données statistiques font ressortir la dépendance sociale de ces femmes, compte tenu notamment de la précarité de leur insertion professionnelle. L'insuffisance de leurs ressources les conduit bien souvent à une situation d'assistance par les services sociaux municipaux ou départementaux.

Un dispositif d'aide aux mères seules a été mis en place, notamment dans le domaine du logement, de la formation et de l'emploi.

Plusieurs dispositions sont destinées à leur faciliter l'accès aux logements sociaux, par exemple l'article 80 de la loi Quilliot. Par ailleurs, une circulaire cosignée par le ministre de la formation professionnelle et le ministre des droits de la femme prévoit pour les mères seules chargées de famille de plus de vingt et un ans une priorité d'accès aux stages, ainsi que la rémunération de ces stages.

J'évoquerai, pour terminer ce chapitre, l'action menée en direction des femmes victimes de violence, des prostituées, des femmes qui sortent de prison et qui souhaitent se réinsérer socialement.

Dans ces domaines très difficiles, les choses avancent lentement, il faut bien le reconnaître, et les décisions qui nécessitent souvent l'accord de plusieurs ministères demandent un certain temps pour être prises. Mais des projets sont en cours d'étude à différents niveaux. Pour sa part, le ministère des droits de la femme a apporté un soutien financier aux associations qui se préoccupent de l'accueil des femmes en détresse en privilégiant celles de ces associations dont l'objectif est le développement de structures d'accueil, d'information et d'hébergement dit « éclaté ».

Enfin, dans le domaine culturel, pris au sens large, le ministère des droits de la femme s'est engagé dans une série d'actions à plus ou moins long terme.

C'est d'abord le dépôt sur le bureau des Assemblées d'un projet de loi dit « anti-sexiste » dont nous devrions débattre prochainement. Ce texte a suscité des débats passionnés, parfois quelque peu hors de propos avec la réalité de l'objectif recherché : tendre à la disparition du sexisme rampant dont notre société est encore tout entière imprégnée.

Ce texte ne couvre d'ailleurs pas à lui seul l'ensemble du problème posé. C'est pourquoi le ministère des droits de la femme a entrepris une action à long terme en liaison avec le ministère de l'éducation nationale. Il s'agit, notamment, de la relecture des manuels scolaires. Il s'agit aussi de mettre en œuvre une formation appropriée des maîtres, notamment en poursuivant l'effort entrepris au sein des écoles normales pour créer des cours d'analyse des stéréotypes sexistes intégrés dans le programme d'une unité de formation.

Tel est le bilan de l'action passée, rapidement résumé. Quant aux perspectives pour l'avenir que vous avez retenues, madame le ministre, elles portent sur trois grandes priorités : l'emploi et la formation professionnelle, priorité qui s'impose et que j'ai évoquée, l'action en faveur des femmes seules — j'ai, là aussi, développé les raisons pour lesquelles nous pensons que

cette priorité devait être retenue — et enfin le domaine culturel, où l'action d'éducation doit être poursuivie, car c'est par elle qu'en définitive nous arriverons à l'égalité.

Les moyens mis à votre disposition restent malheureusement assez faibles. M. le rapporteur spécial l'a rappelé : 109 millions, soit une progression de 8 p. 100, légèrement supérieure à celle du budget général. Votre ministère devrait disposer de crédits plus importants. En effet, même si son influence ne doit pas se mesurer en termes purement financiers, il intervient dans l'ensemble des domaines de la vie sociale.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a retenu six observations, qui ont trait notamment aux chargées de mission départementales, aux problèmes d'emploi et de formation professionnelle et au développement de l'action dans le domaine culturel.

Madame le ministre, votre action est extrêmement dynamique mais beaucoup de choses restent encore à faire. Votre ministère n'est pas près, malheureusement, de disparaître. Il a encore quelques longues années devant lui, mais c'est aux femmes maintenant de se saisir des moyens qui leur sont donnés pour que les choses avancent. Je crois qu'il faut continuer dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Très bien !

(*M. Alain Chénard remplace M. Louis Mermeas au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN CHENARD,

vice-président.

M. le président. La parole est à Mme Frachon.

Mme Martine Frachon. Madame le ministre, il n'est pas toujours simple d'être femme dans la société française. L'action de votre ministère tend à réduire chaque jour un peu plus les bastilles qui demeurent en termes d'inégalités, et je m'en félicite. Votre soutien et vos initiatives contribuent à changer les mentalités. Les femmes vous en savent gré, comme tous ceux qui ne sauraient admettre discriminations ou atteintes de quelque ordre que ce soit à la dignité humaine.

Mais je veux appeler aujourd'hui votre attention sur celles qui, trop souvent encore, sont tenues dans l'ombre et que j'appellerais du terme large, et bien sûr non péjoratif, de « femmes marginales », femmes seules en général — célibataires, divorcées, séparées ou veuves — qui vivent souvent isolées, sous-informées, quand elles ne sont pas simplement au seuil de la pauvreté, par absence de droits clairs, mais surtout d'une connaissance précise de ces droits.

Vous avez fait paraître en 1983 un « Guide des femmes seules », qui vient heureusement compléter le « Guide des droits des femmes ». J'aimerais cependant que vous nous donniez des détails concernant les actions menées ou à mener concernant ces femmes. Chaque cas nécessite une attention et des mesures particulières : aides sociales, dispositions fiscales, modification de la loi ou des réglementations.

Vous seule êtes à même de coordonner ces interventions et de globaliser la prise en compte de ces problèmes.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le problème des femmes prostituées, des anciennes prisonnières et des femmes battues. Que peut-on faire, que comptez-vous faire en direction de ces femmes, doublement, voire triplement marginales ?

Marginales comme femmes, mais comme femmes sur qui la société jette un voile qui se veut pudique et n'est souvent qu'un refus hostile.

Marginales comme femmes seules, sans ressources, coupées de tout réseau social, subissant la plupart du temps l'hostilité de leur ancien système de relations, elles n'ont souvent plus aucun lien familial et essayent avec courage de retrouver une dignité et une place dans une société exigeante sur les principes mais rarement soucieuse d'aider les plus humbles et les plus démunis.

Il conviendrait au minimum de favoriser les associations qui tentent avec persévérance, mais avec peu de moyens, de construire des solidarités, de sortir ces femmes de l'isolement, de la misère affective et physique, de l'opprobre social. Il est impératif de garantir à ces femmes l'exercice du plus élémentaire des droits, dont elles sont souvent privées, le droit à la sécurité physique.

Notons, à cet égard, que les textes en vigueur continuent de lier l'attention portée aux femmes battues et leur défense au fait d'avoir déjà subi des sévices. Il est nécessaire de revoir ces procédures.

En règle générale, il est urgent d'organiser des formes de réinsertion pour ces femmes, à la fois au niveau du travail, de la ville, du quartier et de la société tout entière.

Un autre cas devrait retenir toute notre attention, celui des femmes sortant de prison. Nous atteignons ici encore au cumul des handicaps. La situation de tous les ex-prisonniers est précaire, en effet, et la réinsertion difficile. Mais imaginons le seuil facilement catastrophique atteint lorsqu'il s'agit dans ce domaine d'une femme, seule, ayant des enfants à charge.

Elle se retrouve sans logement, et les foyers d'accueil n'ont qu'un nombre limité de places, pour une durée de toute façon courte.

Elle se retrouve sans emploi, et donc largement sans ressources. Il faut alors une somme extraordinaire de courage et de volonté pour essayer de s'en sortir, pour tenter d'éviter le piège du désespoir, de l'abandon, de la rechute.

Ne pourrait-on imaginer un système de peines alternatives à l'emprisonnement, qui fasse en sorte qu'il n'y ait pas au terme de la peine une marginalisation, voire une exclusion sociale presque sans issue ?

La femme qui sort de prison se retrouve souvent, enfin, sans relations, privée dans de nombreux cas de ses enfants, en proie à d'importantes difficultés pour en obtenir de nouveau la garde. Imaginez dans ce contexte de détresse et d'isolement l'énergie et les moyens financiers qu'il faudrait pour mettre en marche des procédures juridiques complexes, lourdes, hasardeuses et chères.

De telles situations requièrent au moins une extrême attention. J'aimerais que vous attiriez celle des centres d'information sur les droits de la femme, par exemple, et de vos services sur les cas de ce genre. J'aimerais qu'il vous soit possible d'intervenir rapidement, et avec les moyens que cela nécessite, afin de mettre en place des structures adaptées à la réinsertion, à l'accueil, à l'aide, et que vous assuriez aux associations qui luttent sur ce terrain reconnaissance officielle et soutien matériel.

J'aimerais enfin que, conformément à vos attributions, et compte tenu de ce qu'en ce domaine plusieurs départements ministériels sont concernés, vous soyez à l'origine d'initiatives concertées du garde des sceaux, de vos collègues chargés de la famille, de l'emploi, du logement. Je me réjouirais qu'il soit possible d'envisager de mettre en place des mesures rapides, efficaces et chaleureuses.

Ainsi peut-être ce « quart monde » de l'autre moitié pourrait encore défavorisé du monde retrouverait-il quelque peu dignité, espoir, avenir.

Votre action est importante, et le budget que nous discutons ici doit nous permettre de mettre en œuvre plus de justice et de tendre la main aux plus défavorisées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Goeriot.

Mme Colette Goeriot. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, les crédits du ministère des droits de la femme, quoique limités dans leur montant — un peu plus de un dix millièmes des dépenses nettes de l'Etat en 1984 — connaissent une progression supérieure de deux points à celle du budget général. Alors que les moyens des services du ministère se trouveront diminués, ses moyens d'intervention s'accroîtront.

L'action du ministère des droits de la femme s'inscrit dans le cadre des priorités définies par le Gouvernement.

Bien que les résultats soient encore modestes, nous ne pouvons que nous louer que les trois pôles de l'activité de votre ministère soient l'emploi et la formation des femmes, le soutien des actions contribuant à la reconnaissance et au développement de leurs droits propres et, enfin, l'encouragement aux associations. Même si cela n'est pas pour nous étonner, l'effort du gouvernement de gauche et du ministère des droits de la femme pour l'emploi et la formation est significatif et mérite d'être souligné.

Le budget qui nous est soumis permettra, en outre, de contribuer à l'application de la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle.

L'emploi, l'égalité, la dignité sont des questions essentielles pour les femmes et pour l'avenir de notre pays. Affaire de justice sociale, ils sont aussi indispensables au plan de l'efficacité économique. Depuis deux ans, le gouvernement de gauche a choisi ces priorités. Des lois importantes ont été votées, des mesures sociales prises, les femmes ont acquis des droits nouveaux.

La droite et le patronat s'y opposent, les mentalités rétrogrades s'accrochent.

Les communistes pensent qu'il faut avec les femmes, par leur intervention active, faire entrer tout cela dans la vie quotidienne pour la transformer, répondre aux graves problèmes qui subsistent, faire fructifier les acquis démocratiques dus aux luttes des femmes et à la gauche. Parce qu'elles représentent la moitié de la population de la France et 40 p. 100 de sa population active, les intérêts spécifiques des femmes sont inséparables de l'évolution positive de la société.

En cette rentrée 1983, la troisième avec un gouvernement de gauche, nous sommes à mi-parcours de la législature. Pour réussir, il nous faut persévérer dans la voie des transformations nécessaires voulues par les femmes. Nous avons à faire face à une offensive sans précédent de la droite qui exploite à fond la crise, les difficultés, les déceptions ressenties par les femmes, pour les décourager. Par un anticommunisme forcené, nos adversaires tentent d'affaiblir la gauche tout entière, en recourant à la violence, à la haine, au racisme. Le patronat intensifie ses pressions politiques et économiques pour faire obstacle à toute mesure positive, à tout pas en avant vers l'égalité des femmes, à toute avancée de justice sociale.

C'est pourquoi les communistes placent au cœur de leurs préoccupations celles qui touchent à l'emploi, notamment à l'emploi féminin. C'est là une priorité pour sortir le pays de la crise. Les solutions à y apporter passent par le développement d'une véritable politique industrielle, par la bataille soutenue du financement, de l'investissement, par l'utilisation à plein des droits nouveaux des travailleurs et des travailleuses.

C'est dans cet esprit que nous préparons pour les 19 et 20 novembre prochain « les carrefours de l'emploi féminin : conquérir l'égalité », dont les six thèmes seront les suivants : avoir un emploi, un métier ; accéder aux métiers d'avenir ; prendre la parole sur le travail et la gestion ; l'égalité devant l'embauche, les salaires, la promotion ; l'image de la femme ; avoir des enfants et travailler.

Depuis mai 1981, les textes votés, les décisions prises, l'action du Gouvernement, de votre ministère, madame, créent les conditions pour changer la vie des femmes. Mais nous savons toutes que l'égalité ne se décrète pas, même par une bonne loi, qu'on ne change pas en deux ans des siècles d'oppression, d'injustice et d'inégalité.

C'est pourquoi, avec les femmes, nous voulons contribuer à la mise en œuvre des changements, aller de l'avant pour réussir en donnant la parole aux femmes, en agissant pour qu'elles soient entendues, en favorisant partout leur intervention, en s'enrichissant mutuellement de leurs expériences et de leurs réflexions.

L'entrée massive des femmes dans le monde du travail est un phénomène irréversible. Mais cette extension de l'activité professionnelle et l'accroissement du pourcentage de femmes salariées s'accompagnent de l'aggravation du chômage féminin car les travailleuses se trouvent encore dans des branches et des secteurs industriels sacrifiés par la politique de casse giscardienne.

Les communistes pensent que « produire français », c'est d'abord développer les branches industrielles traditionnellement féminines comme l'habillement, la chaussure, le textile, l'industrie pharmaceutique et alimentaire, électrique et électronique. A cette fin, il faut accroître la compétitivité de ces industries en modernisant les usines et les machines, en donnant aux travailleuses une meilleure qualification qui leur ouvre l'accès à un travail intéressant et efficace, à de meilleurs salaires. Cela suppose aussi que les femmes accèdent à l'ensemble des métiers industriels.

A l'ère de l'automatisation de l'informatique, de la robotique, l'égalité se pose en des termes nouveaux. Ces techniques nouvelles peuvent constituer un formidable moyen de libération pour les femmes, à condition qu'elles puissent y avoir accès — trente métiers sur trois cents sont actuellement accessibles aux femmes — et que leur utilisation ne soit pas pervertie par les patrons.

Si nous voulons une société où les gens soient mieux formés, mieux soignés, mieux logés, les emplois féminins du tertiaire et des services, où les femmes sont en grand nombre, doivent répondre à ces nouvelles exigences ; ils doivent être revalorisés du point de vue de la formation, des salaires, de la réduction du temps de travail pour tendre vers les trente-cinq heures.

Il existe aujourd'hui de nombreux freins à la conquête de l'égalité.

Dans le travail, des questions restent posées en ce qui concerne la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes, l'interdiction du travail de nuit, la non-pénalisation de la maternité, sa protection, et des mesures doivent être prises s'agissant de l'accès à la formation permanente : incitation, lieux, horaires, garde d'enfants.

Dans la société aussi, l'image donnée de la femme est encore trop celle d'un objet sexuel, ou servant à l'apologie d'un lave-vaisselle, d'une marque de lessive. Cette image se retrouve d'ailleurs dans la publicité ou la presse féminine, lue par 22 millions de lectrices. Et l'on a légitimement dénoncé les manuels scolaires et les clichés traditionnels de la femme qu'ils reproduisent trop souvent.

Il convient donc de pousser plus avant notre réflexion, par exemple en ce qui concerne le rapport des femmes à la technologie, aux découvertes scientifiques, à la façon dont est perçue leur capacité à assumer des postes de responsabilité.

Pour conquérir l'égalité, il est indispensable de faire reculer cette misogynie, obstacle à l'emploi féminin, à la mixité des emplois.

Dans le domaine des mentalités, le combat doit s'exercer sur tous les terrains, celui des médias et des images déshonorantes de la femme, celui de l'école, celui de la vie quotidienne, mais aussi dans le monde du travail où est reproduite une vision réactionnaire des capacités féminines, où les comportements méprisants persistent. Les enseignants, les conseillers d'orientation, la radio-télévision ont un rôle nouveau à jouer pour promouvoir cette nouvelle image de la femme.

La maternité pénalise encore trop la carrière professionnelle des femmes. Pourtant, 58,3 p. 100 des femmes actives ont un ou plusieurs enfants; elles participent plus à la vie sociale; elles pratiquent plus la contraception et moins l'avortement. Le travail féminin est un moyen de leur libération, sans pour autant que l'on puisse conclure qu'il est aujourd'hui facile d'élever des enfants et de travailler en même temps. Les problèmes soulevés touchent au manque de temps libre, au manque d'équipements et à la nécessaire prise en compte, par l'entreprise, des moyens de leur création et de leur fonctionnement. Tout cela participe à la nécessaire reconnaissance de la fonction sociale de la maternité et de sa protection.

C'est pourquoi nous devons tendre vers les six mois de congés maternité, vers la réduction du temps de travail sans perte de salaire ni de prime, vers des visites mensuelles prénatales payées, vers une meilleure utilisation des C. H. S. Des mesures nouvelles doivent être prises afin que chacune puisse choisir librement son mode de vie et concilier harmonieusement une vie professionnelle réussie et une vie familiale heureuse.

Vaincre progressivement le chômage, gagner plus d'égalité dans l'accès aux nouvelles technologies, aux formations qualifiées, à la promotion, transformer les mentalités, c'est possible à présent.

La droite et le patronat se battent de toutes leurs forces pour conserver leurs privilèges, faire obstacle aux changements.

Résolument, il faut s'attaquer aux gâchis humains, techniques et financiers. Ils existent : sur 830 milliards de profits réalisés en 1982, 60 p. 100 ne sont pas réinvestis; les 110 000 familles les plus riches possèdent 1 500 milliards de francs de fortune.

Je voudrais, en terminant, aborder deux questions qui préoccupent particulièrement les femmes.

Celle, d'abord, pour les femmes qui gèrent souvent le budget familial, du pouvoir d'achat, dont l'amélioration est toujours bénéfique pour le pays. Il n'est pas possible de parler du développement de la démographie sans promouvoir une grande politique familiale qui touche tous les aspects de la vie, dans la cité, dans le travail, et suppose un niveau suffisant de prestations.

Nos propositions tendent à une refonte du système actuel, dans une large concertation, par la création à terme d'une allocation unique, par enfant, versée dès le premier enfant, et par une réforme du mode de financement de la protection sociale.

Enfin, madame le ministre, parler des préoccupations des femmes en cet automne, en ce 25 octobre 1983, c'est aussi parler de la lutte pour la paix et le désarmement.

Les événements tragiques du Liban provoquent une grande inquiétude et une profonde émotion dans notre pays. Nous nous associons, nous, députés communistes, à l'hommage rendu à ces jeunes soldats et à la douleur de leurs familles. C'est pourquoi nous réclamons que l'O. N. U. soit saisie pour contribuer à la recherche d'une solution politique négociée.

Aux quatre coins du monde, un vaste mouvement grandit, qui va dans le sens de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme, du progrès. Les femmes y jouent un rôle essentiel et leur participation lui apporte une richesse nouvelle.

Madame le ministre, la société que nous voulons construire, démocratiquement, avec les femmes, le « socialiste à la française », c'est à la fois la justice sociale, le plein emploi, l'égalité, de nouvelles relations humaines, la paix. Parce que vos crédits

sont augmentés de 8,2 p. 100, parce que l'action du ministère des droits de la femme tend vers ces trois objectifs d'égalité, d'autonomie, de dignité, parce que vos priorités sont aussi celles des députés communistes, nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Madame le ministre, je voudrais à mon tour rendre hommage à l'action de votre ministère dont l'action concrète et les réalisations sur le terrain sont très porteuses d'espoir, en dépit de la modestie d'un budget qui reste encore symbolique.

Malgré la persistance de comportements rétrogrades, malgré la volonté de la droite exprimée encore récemment à travers les propositions d'un responsable éminent de l'opposition, vous avez eu la volonté de faire progresser le droit le plus fondamental de toutes les citoyennes, comme d'ailleurs de tous les citoyens, c'est-à-dire le droit au travail, condition élémentaire du libre choix entre la présence au foyer et l'activité hors du foyer.

Certes, les moyens dont vous disposez pour assurer le droit au travail aux femmes restent modestes, mais je voudrais néanmoins souligner le rôle important joué par les conseillères techniques de votre ministère : présentes dans les soixante-trois missions locales pour l'emploi, elles ont pu, souvent, conseiller efficacement, orienter et préparer l'insertion ou la réinsertion professionnelle sur le marché du travail de ces milliers de jeunes femmes ou jeunes filles mal armées qui constituent malheureusement les gros bataillons des chômeuses de longue durée. Leur rôle, sur le plan humain, a été largement aussi important que leur action dans le domaine de l'emploi.

C'est pourquoi je souhaite, madame le ministre, que vous puissiez disposer des moyens nécessaires pour maintenir et même développer leur présence au fur et à mesure que de nouvelles missions s'implanteront dans les secteurs géographiques touchés par la crise. Il faudrait aussi que les élus locaux comprennent l'importance de leur rôle et favorisent leur action, notamment en participant au financement de leur rémunération, comme vous l'avez d'ailleurs souhaité.

Vous nous avez indiqué en commission que les moyens qui ont été mis à votre disposition vous avaient permis de lancer quelques actions pilotes efficaces facilitant l'insertion professionnelle des jeunes filles et des jeunes femmes. Mais vous savez que les situations les plus difficiles sont celles que connaissent les femmes seules : célibataires, divorcées ou veuves ayant charge de famille. Plus de 80 p. 100 des parents isolés sont des femmes et leur nombre s'accroît rapidement avec la progression du célibat et du divorce. Pour elles, le travail est le seul moyen d'échapper à l'assistance permanente et au budget fondé sur les allocations.

Ne serait-il pas possible, pendant le temps relativement court où ces femmes touchent l'A. P. I., l'allocation de parent isolé, d'organiser des stages d'insertion professionnelle courts, voire non rémunérés, donc peu coûteux, qui les prépareraient psychologiquement au retour ou à l'entrée dans le monde du travail ? Pour les femmes trop peu nombreuses qui en ont bénéficié, ces stages ont constitué, en effet, des bouées de sauvetage après le traumatisme de la séparation ou du veuvage.

Il serait bon aussi de multiplier les stages qualifiants, en recherchant mieux ceux qui correspondent à des besoins exprimés au niveau local. Trop souvent, en effet, les stages correspondent à des métiers traditionnellement féminisés et saturés : secrétariat, professions de santé, commerce.

Il est indispensable aussi que les grands services publics, tels l'A. N. P. E. ou l'A. F. P. A., respectent mieux l'esprit des directives que vous avez réussi à faire partager par vos collègues du Gouvernement, donnent, dans les stages, priorité aux femmes, en situation très inégalitaire sur le marché du travail, et fassent preuve également d'esprit nouveau pour rechercher des formations professionnelles susceptibles d'accueillir un nombre croissant de femmes, en particulier dans le secteur social où de nombreux besoins sont encore insatisfaits.

Il est fondamental enfin que les administrations de l'Etat et les entreprises nationalisées participent activement à la formation professionnelle des femmes et en particulier de celles qui connaissent les plus grandes difficultés d'insertion. La circulaire commune signée avec votre collègue, M. le ministre de la fonction publique, est un pas important. Les bilans que vous dresserez nous permettront de juger de l'efficacité de ces actions.

Pour réaliser toutes ces tâches, il faut que vos conseillères techniques ou vos chargées de mission soient plus nombreuses et disposent surtout de plus de temps, afin de ne pas se cantonner dans un travail d'accueil. Il serait bon qu'elles puissent davantage travailler en liaison avec les associations, informer encore, agir auprès des fonctionnaires ou des administrations concernées.

Nous savons que des progrès substantiels seront accomplis quand tous les ministères placeront au niveau de leurs priorités les objectifs d'emploi et de formation des femmes qui sont les vôtres, madame le ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les femmes représentent 40 p. 100 de la population active et près de 60 p. 100 des demandeurs d'emploi. Pourtant, elles ne représentent que 29 p. 100 des stagiaires en formation professionnelle. Rien d'étonnant alors que les femmes subissent une sous-qualification constante et une particulière insécurité de l'emploi.

Cette situation est incontestablement née d'une certaine conception de la formation professionnelle qui a été élaborée à partir d'une vision surannée de la place des femmes dans notre société. Combien pensent encore que le travail féminin, ne constituant qu'un appoint aux ressources du foyer, ne nécessite pas de qualification !

Mais c'est aussi le résultat de l'effort nettement insuffisant fait en faveur de la formation professionnelle de 1972 à 1981, qui n'a pas permis d'accroître et de diversifier les formations pour satisfaire les aspirations des femmes et des hommes et répondre ainsi aux exigences immédiates et à venir de la révolution technologique en cours.

En 1972, les femmes représentaient 22 p. 100 des stagiaires en formation professionnelle ; elles en représentaient 28 p. 100 en 1980. Cette quasi-stagnation, alors même qu'elles sont nettement plus nombreuses à participer à la vie active, nécessitait des mesures spécifiques à leur égard.

Depuis deux ans, l'effort du Gouvernement en faveur de la formation professionnelle des femmes repose sur un enchaînement de trois actions.

Tout d'abord, faire apparaître le volume de la force de travail féminin et reconnaître la formation acquise « sur le tas », par l'expérience.

Ensuite, lever les obstacles à la formation des femmes et notamment à la formation continue, ce qui nécessite la gratuité effective de la formation, s'agissant des frais de transport ou des frais de garde des enfants, par exemple.

Enfin, orienter résolument l'action vers la formation aux techniques nouvelles : informatique, bureautique, télématique, biotechnologie. Ce serait une grande erreur, pour elles comme pour le pays, de ne pas délibérément attirer les femmes vers ces formations d'avenir.

Pour cela, l'effort du Gouvernement, au travers des budgets du ministère des droits de la femme et du ministère de la formation professionnelle, commence, depuis 1981, à donner des résultats positifs.

Les femmes ont largement bénéficié des stages de formation et des stages en entreprise puisqu'elles ont représenté près de la moitié des stagiaires : 40 p. 100 des contrats emploi-formation ont concerné des femmes.

Les stages d'insertion, spécifiquement destinés aux femmes, semblent aussi avoir particulièrement répondu aux difficultés qu'elles rencontrent dans le domaine de l'orientation et de l'insertion, difficultés issues, pour une part, de la discontinuité de leur activité professionnelle.

Madame le ministre, votre projet de budget pour 1984, et je m'en félicite, continue sur cette lancée grâce à deux séries de mesures importantes.

Tout d'abord, les mesures concernant les jeunes filles de seize à dix-huit ans qui seront reçues dans les permanences d'accueil, d'information et d'orientation, dont le personnel sera sensibilisé à la nécessité d'ouvrir plus largement les choix professionnels offerts aux jeunes filles. Des incitations financières devraient pousser aussi les jeunes filles à suivre des stages de formation qui conduisent à des emplois traditionnellement considérés comme masculins.

Pour les femmes de plus de dix-huit ans, des mesures spécifiques seront prises dans le cadre de la filière électronique. L'A.F.P.A. sera chargée d'accueillir un plus grand nombre de femmes, l'objectif étant fixé à 25 p. 100 des stagiaires en 1984, alors qu'elles n'en représentaient que 18 p. 100 en 1982. Enfin, n'oublions pas les actions spécifiques du ministère des droits de la femme.

Mais il faut reconnaître que le problème de la formation professionnelle des femmes dépasse par trop l'effort financier consenti à cette fin. Les premières expériences le prouvent ; on ne se débarrasse pas facilement d'un héritage socio-culturel qui a confiné les femmes dans des tâches bien définies. Le poids des habitudes et des mentalités continue de peser sur

les jeunes filles et sur les femmes elles-mêmes. Et cela d'autant plus que la discrimination culturelle que subissent les femmes est particulièrement prononcée dans les domaines nouveaux que sont les technologies d'avenir.

Certes, la formation professionnelle doit être adaptée, l'orientation professionnelle honnête et égalitaire. Mais l'éducation, au sens large, est ici primordiale et, dans ce domaine, il serait naïf de penser que les contradictions peuvent s'annuler comme par enchantement, sans un travail de fond réalisé par le ministère des droits de la femme.

Ce travail, madame le ministre, vous le réalisez avec opiniâtreté depuis deux ans. Le projet de budget pour 1984 répond à cette préoccupation. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Eliane Provost.

Mme Eliane Provost. Madame le ministre, lors de la création du ministère des droits de la femme, vous avez choisi comme objectif de promouvoir l'ensemble des mesures destinées à garantir et à faire vivre les droits de la femme dans la société. Il s'agissait de faire disparaître toute discrimination et de trouver les moyens nécessaires pour que se développe une égalité réelle dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Dès le 17 juin 1981, le conseil des ministres approuvait, sur votre proposition, trois orientations majeures : le droit à l'emploi, le droit à la liberté, le droit à l'autonomie.

Quelle est aujourd'hui la situation des femmes ?

Les femmes sont dix millions à occuper un emploi, soit une augmentation de un million en huit ans. L'emploi et son corollaire la formation restent donc une priorité. Cette volonté des femmes de travailler est irréversible. La participation à la vie collective par l'accomplissement d'un travail rétribué qui garantit l'indépendance est devenue une exigence. Si les femmes représentent actuellement environ 40 p. 100 de la population active, elles représentent aussi 64 p. 100 des « smicards », dont plus de 60 p. 100 sont des jeunes femmes.

Mais, parce que le travail n'est dans l'esprit de beaucoup qu'une possibilité offerte aux femmes et non un véritable droit, et du fait d'une sexualisation des rôles sociaux, les femmes restent mal orientées, insuffisamment formées, et finalement pénalisées dans leur vie professionnelle. De ce fait, elles figurent au premier rang des victimes de la crise.

C'est pourquoi la loi sur l'égalité professionnelle que nous avons votée, et qui a été promulguée le 14 juillet, a défini de nouveaux droits et prévu de nouveaux moyens pour les exercer.

Vous avez voulu réduire les inégalités et combler les retards, en particulier par des mesures de rattrapage, des « discriminations positives ».

L'application de cette loi doit donner la possibilité d'assurer la mixité dans l'emploi et de réaliser l'égalité des chances, des qualifications et des responsabilités professionnelles entre les sexes. Dans ce cadre, des plans d'égalité professionnelle vont, grâce aux crédits qui leur sont alloués, assurer une application pratique de la loi.

Déjà, depuis deux ans, des stages pilotes ont été mis en place dans toutes les régions. Leur objectif est de former des femmes dans des secteurs où il y aurait des possibilités d'embauche, de leur donner accès à une qualification sanctionnée par un diplôme reconnu, de les diriger vers les nouvelles technologies ou vers des emplois encore peu ouverts aux femmes.

Parmi ces innovations, rappelons les stages de conductrice de cars scolaires à Limoges, de bureautique à Cannes, de magasinière de pièces détachées à Limoges, de sapeur-pompier à Amiens. Vécus au départ comme une originalité, ils sont passés très rapidement dans le quotidien.

En 1982, cinquante-quatre stages pilotes ont fonctionné. En 1983, la plupart de ces stages sont renouvelés. Ils s'adressent en priorité aux femmes en situation difficile. Ils s'effectuent par groupes de quinze et durent environ neuf mois. Nous savons en effet qu'il y a actuellement environ 800 000 femmes divorcées ou célibataires seules ou avec un ou plusieurs enfants. Nous les rencontrons dans nos permanences où elles nous font part de leur désarroi devant l'absence de solution à leur problème d'emploi.

N'oublions pas que l'effort à consentir en matière de formation est important si l'on veut améliorer le pourcentage de 22 p. 100 de femmes stagiaires au sein de la formation professionnelle des adultes en 1982.

C'est pourquoi, devant l'insuffisance, en nombre et en qualité, de ces stages, face à l'importance et à l'urgence des besoins, les moyens d'intervention seront accrus pour permettre le financement de certaines opérations de formation et d'information, et des subventions seront attribuées à des associations.

C'est ainsi que les crédits du ministère des droits de la femme connaissent une progression de deux points supérieure à celle du budget général. Ce budget ne permettra cependant pas de tout faire ; ainsi, nous regrettons l'absence de créations d'emplois, en particulier de déléguée départementale ; de même, le problème de la rémunération des chargées de mission départementales ne sera pas résolu.

Certes, le droit à l'emploi est essentiel, mais il est tout aussi important que les conditions d'une réelle liberté soient établies dans des domaines qui touchent à la santé et à la dignité.

Ainsi, devant les difficultés d'application de la loi sur l'I.V.G., le décret du 22 septembre 1982 étend aux centres hospitaliers comprenant un service de chirurgie ou de maternité l'obligation de se donner les moyens effectifs permettant la pratique des I.V.G. Les services dans lesquels sont pratiquées des I.V.G. sont également tenus de demander leur agrément comme centre de planification et d'éducation familiale afin d'assurer l'information, les consultations, les examens et toutes les prescriptions relatives à la régulation des naissances.

Les établissements fourniront aux services de la santé, chaque année, au 31 décembre, un rapport permettant d'apprécier le nombre de demandes d'I.V.G. dont ils ont été saisis au cours de l'année écoulée. Enfin, le remboursement de l'I.V.G. a été acquis en décembre 1982 et nous savons quelle mesure de justice sociale et d'égalité cela représente : c'est la fin d'un certain trafic financier, et c'est surtout un peu plus de dignité pour les femmes. Nous savons, madame la ministre, que nous pouvons compter sur votre vigilance, lors de la collecte des informations recueillies par les D.D.A.S.S.

Mais il s'agit aussi de dignité, lorsque vous souhaitez que toute discrimination portant atteinte à l'image d'une personne en raison de son sexe soit combattue comme il en va pour les discriminations racistes. Dans ce cadre, nous examinerons bientôt le projet de loi visant à éliminer les discriminations sexistes touchant au domaine de la presse et de l'information, qui permettra aux associations de se porter partie civile.

Le projet a déjà fait l'objet de débats passionnés car les attitudes et les injustices discriminatoires fondées sur le sexe restent profondément enracinées dans les mentalités et les pratiques. Ces combats pour la dignité, nous le savons, seront longs et difficiles.

Rappelons enfin que les droits des conjoints d'artisans et de commerçants ont été reconnus par la loi. De même, l'allocation de maternité et de remplacement est désormais attribuée aux femmes d'artisans et de commerçants, aux femmes chefs d'entreprise et à celles qui exercent une profession libérale.

Mesure après mesure, votre ministère met en place une politique qui réalise les propositions du candidat Mitterrand.

Mesure après mesure, des conquêtes assurent un peu plus de dignité et de liberté ; ce qui est aujourd'hui l'originalité devient le quotidien.

Nous restons à vos côtés car nous savons quelle ténacité, quelle obstination il faut pour s'attaquer partout, quelquefois près de nous, aux obstacles les plus inattendus, le plus souvent aux mentalités et aux modes de pensée. Le bilan aujourd'hui est déjà positif car, en ce domaine, tout ce qui est acquis est irréversible : cette conviction alimente notre volonté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme. Mesdames, messieurs les députés, ainsi que plusieurs d'entre vous l'ont souligné — ce dont je les remercie — le budget du ministère des droits de la femme, en passant à 109 millions de francs en 1984, enregistre une progression de 8,2 p. 100 ; il n'a donc pas été trop mal traité. Cette augmentation est en effet plus importante que celle du budget global de la nation, qui n'est que de 6,2 p. 100. Je voudrais souligner que les crédits d'intervention représentent 80 p. 100 et les crédits de fonctionnement seulement 20 p. 100 de cette enveloppe, ce qui n'est pas sans signification quant à la gestion de ce budget. Je sais d'ailleurs que Mme et M. les rapporteurs, ainsi que M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général, l'ont examiné avec une attention particulière et ont bien voulu manifester toute leur sympathie à l'action que je mène en vue d'assurer aux femmes de ce pays la plénitude de leurs droits.

En 1984, selon les priorités définies par le Gouvernement, l'axe principal de mon ministère sera évidemment l'emploi et la formation.

En effet, l'activité professionnelle des femmes entre 25 et 55 ans continue de se développer malgré la situation actuelle du marché du travail ; leur taux d'activité est de 67 p. 100 en mars 1983 contre 57,3 p. 100 en mars 1975, soit, en huit ans, près de 18 p. 100 d'augmentation, ce qui signifie que, sur trois femmes de ces tranches d'âge, deux ont une activité professionnelle. Au nombre de près de 10 millions en mars 1983, les femmes actives représentent 41,8 p. 100 de la population active. Cet effectif devrait s'accroître et représenter, au début de 1988, près de 43 p. 100 de la population active.

Compte tenu de l'accroissement massif de la population active féminine et de la faible progression du nombre d'emplois, le taux de chômage des femmes s'est fortement accru jusqu'en mars 1982, passant de 5,4 p. 100 en avril 1975 à 10,5 p. 100 en avril 1982.

La politique sociale du Gouvernement a permis de maintenir depuis cette date le taux de chômage à ce niveau, mais les femmes connaissent toujours une durée de chômage plus longue que les hommes et plus de 40 p. 100 d'entre elles sont au chômage depuis plus d'un an.

Vous comprendrez que, face à ces chiffres qui expriment la détermination des femmes à se maintenir sur le marché du travail en dépit des difficultés, l'emploi et la formation demeurent les priorités de mon ministère pour 1984.

Mes actions en faveur de la formation et de l'emploi s'exercent dans plusieurs domaines.

D'abord, le domaine qui m'est propre et dont j'ai la totale initiative : la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et du financement. Il s'agit de stages pilotes qui concernent forcément un nombre limité de femmes.

Ensuite, le domaine interministériel. Je veille à ce que, dans le cadre des stages prévus, notamment pour les jeunes, les femmes ne soient pas oubliées. En effet, nous savons bien qu'il ne suffit pas d'ouvrir des stages à tous et à toutes pour que les femmes y viennent. Il faut être particulièrement attentif car les handicaps structurels et culturels freinent leur entrée dans ces stages.

À la lumière des expériences positives menées en 1982 et 1983, le ministère des droits de la femme se propose de développer les actions de formation qu'il a engagées et d'y consacrer une part importante encore de son budget en 1984.

Mon ministère remplit ainsi sa mission d'incitation, d'impulsion et d'exemplarité, en assumant le fonctionnement et la rémunération de stages pilotes en 1982-1983 : plus de 80 stages au total.

Un effort particulier sera réalisé notamment dans le domaine des formations s'appuyant sur des technologies nouvelles. En effet, l'une de mes préoccupations est de ne pas manquer le rendez-vous de la troisième révolution industrielle. Pour ce faire, les femmes doivent, en s'armant d'une qualification adaptée, accéder aux métiers nouveaux et qualifiés.

En 1983, j'ai décidé la reconduction de ces opérations pilotes à la lumière des expériences menées l'année précédente pour plus de trente stages pilotes. Ainsi, en Corse, nous formons des comptables d'entreprise gestionnaires de petits systèmes informatisés. En Guadeloupe, ce sont des femmes qui se préparent à la gestion d'entreprises artisanales. En Languedoc-Roussillon, des stagiaires apprennent la maîtrise de l'environnement dans l'habitat et, en Alsace, nous formons des informaticiennes de gestion.

Mais, d'autre part, un budget a été réparti dans chaque région pour le financement de stages et d'actions non pilotes.

À cet instant, plus de quarante actions ont été instruites sur le mode du cofinancement. En Picardie, par exemple, nous avons entrepris la formation de femmes au métier de sapeur-pompier. En Ile-de-France, nous formons des jardinières de la ville de Paris car, jusqu'à présent, il n'y avait que des jardiniers dans les parcs de la capitale.

L'objectif principal de ces stages réside dans la faculté de leur prise en compte par les différents organismes de formation professionnelle, et ces opérations de caractère innovant et porteur d'avenir correspondent bien à des besoins spécifiques en matière de formation professionnelle des femmes puisque je constate avec intérêt qu'elles sont « reprises » par les différents intervenants du monde de la formation professionnelle.

Pour éclairer mon propos, je ne prendrai que les projets de contrats Etat-régions du IX^e Plan qui vont démultiplier les opérations de formation professionnelle en direction des femmes. Déjà, dix régions ont signé des projets de contrat. J'ai ainsi la satisfaction de constater que le rôle de pionnier que j'ai eu dès mon entrée en fonctions se trouve justifié.

A côté des stages de formation que je finance, j'ai donc consacré mes efforts au renforcement de la place des femmes dans le dispositif de la formation professionnelle.

Dans les actions de formation professionnelle financées par l'Etat, on peut déjà relever dans les derniers chiffres de 1982 une forte progression du nombre de stagiaires femmes : celui-ci passe en effet de 381 000 en 1981 à 454 300 en 1982, soit une augmentation de près de 20 p. 100 en une seule année.

Désormais, la proportion de femmes parmi les stagiaires bénéficiaires des actions financées par l'Etat atteint 39 p. 100. Au 30 juin 1983, les filles représentaient 45,7 p. 100 des 71 410 jeunes de seize à dix-huit ans ayant suivi un stage d'insertion et de qualification. Les premières estimations sur les résultats du programme en faveur des jeunes de dix-huit à vingt et un ans permettent d'évaluer à au moins 50 p. 100 la proportion de femmes parmi plus de 45 000 stagiaires.

En ce qui concerne l'accueil des chômeuses adultes dans le dispositif de formation professionnelle, les efforts ont été renforcés dans plusieurs directions.

L'A. F. P. A. s'est engagée avec le ministère des droits de la femme dans un processus de réflexion afin de permettre aux femmes d'accéder à un plus grand nombre de spécialités. En 1982, elle a accueilli 22 p. 100 de femmes parmi ses stagiaires alors qu'elles n'étaient que 18 p. 100 en 1981. Et le plan à deux ans d'évolution du dispositif A. F. P. A. a fixé pour 1984 l'objectif de 25 p. 100, soit une augmentation de plus d'un tiers du nombre des femmes stagiaires.

De nouvelles sections mises en place actuellement font l'objet d'un recrutement et d'un suivi particulièrement contrôlés quant à la participation féminine. Ainsi, on forme maintenant des femmes agents de maintenance en micro-systèmes informatiques et des techniciennes en économies d'énergie à Bordeaux, des techniciennes de commande numérique à Belfort et Châtellerauld et des électriciennes d'équipement industriel à Rouen.

Le plan de rattrapage en travailleurs qualifiés qui se met en place pour faire face aux possibilités d'emplois liés à l'informatique est l'occasion pour les femmes de bénéficier de formations qualifiantes et de s'insérer à tous les niveaux dans un secteur qui offre des débouchés et des possibilités d'accès à des postes de responsabilité. Leur taux de participation atteint environ 40 p. 100 dans ces actions.

Par ailleurs, un programme expérimental d'insertion sociale et économique des mères isolées a été lancé en 1983, à raison d'une action par région, au titre des priorités nationales du fonds de la formation professionnelle, pour accompagner la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté. Ces actions de formation, qui vont démarrer cet automne, devront se développer en 1984. Les femmes soutien de famille bénéficient également d'une priorité d'accès aux stages rémunérés de formation professionnelle et elles composent la majorité des bénéficiaires des actions spécifiques de réinsertion professionnelle en faveur des mères de famille. Rappelons que nous avons compté plus de 10 000 stagiaires en 1982.

Par ailleurs, le ministère des droits de la femme a apporté une contribution à la mise en place des missions locales pour les jeunes en finançant un demi-poste au sein de l'équipe pluridisciplinaire, composée de membres permanents et de membres mis à disposition par l'administration. Plus de 4,5 millions de francs leur ont été consacrés par mon ministère, ce qui, relativement à son budget, est très important. Nous avons également financé et assuré la formation de chaque « conseillère technique », ce qui répond aux préoccupations exprimées par M. Proveux.

C'est ainsi que 63 conseillères techniques fonctionnent en 1983, dont 16 dans les îlots sensibles. Leur rôle consiste à sensibiliser l'équipe pluridisciplinaire au traitement des problèmes spécifiques des jeunes filles et des femmes.

Cette coordination se fait avec la volonté d'introduire une réelle égalité entre les jeunes gens et les jeunes filles en recherchant des solutions novatrices.

Les premiers résultats statistiques rappelés ci-dessus témoignent de la réelle prise en compte des difficultés particulières du public féminin dans ces structures spécialisées. Un bilan de l'activité détaillée de l'ensemble des conseillères techniques est en cours d'élaboration. L'action du ministère des droits de la femme, avec la mise en place de nouvelles conseillères techniques, doit se développer en 1984.

Une autre de mes actions en faveur de l'emploi des femmes a été axée sur la préparation de la loi sur l'égalité professionnelle, que vous avez définitivement votée en juin dernier.

Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble sur un texte qui dote désormais notre pays de la plus moderne législation des pays occidentaux sur de nombreux points. Une étape est ainsi close. Une autre s'ouvre, mais j'ai souvent dit que rien ne sert d'ouvrir des droits nouveaux s'ils doivent être ignorés.

Ma tâche est donc claire : il faut mettre à la disposition de toutes celles qui en ont besoin une information complète sur ces droits nouveaux. Cet impératif s'impose d'abord en matière de travail et d'emploi.

Aussi ai-je souhaité faire connaître le plus largement possible les nouveaux droits issus de la loi sur l'égalité professionnelle. A cet effet, j'ai entrepris de développer une campagne pour faire connaître cette loi par plusieurs actions : messages télévisés, boîtes postales disponibles pour toute demande d'information, dépliant tiré à un million d'exemplaires, brochure destinée aux comités d'entreprise et détaillant la portée de la loi, guide des droits du travail pour les femmes salariées rédigé dans un langage accessible à tout le monde.

Cette campagne est en fait la deuxième phase d'une action qui s'insère dans une vaste campagne d'information sur l'égalité professionnelle que je développe depuis un an.

Il y a un an, j'avais entrepris de sensibiliser par des moyens identiques tous les acteurs sociaux de notre pays sur la nécessité d'agir contre ces inégalités.

La prochaine phase que je développerai au premier trimestre de 1984 consistera à sensibiliser les jeunes filles et à les orienter vers l'ensemble des filières de formation, en particulier vers les technologies nouvelles. Une bonne qualification professionnelle, je le répète souvent, est en effet la meilleure assurance contre le chômage et la meilleure assurance-vie. Nous rappellerons qu'il n'existe pas d'emplois interdits aux femmes et que tous les emplois peuvent être féminins, de la même façon qu'ils peuvent tous être masculins.

Pour coordonner l'ensemble de ces actions et, plus largement, pour expliquer et faire appliquer tous les aspects novateurs de ce texte, j'ai l'intention de créer prochainement, en application de la loi que vous avez adoptée, une « mission pour l'égalité professionnelle ». Cette nouvelle structure administrative, rattachée directement au ministre, sera amenée en outre à assurer, en liaison avec les autres ministères intéressés, le secrétariat du conseil supérieur de l'égalité professionnelle.

Je vais y consacrer plus de 10 p. 100 du budget global de mon ministère en aidant, en particulier financièrement, les entreprises mettant en œuvre des « plans pour l'égalité professionnelle » exemplaires.

Les efforts importants que j'ai consentis en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ne doivent pas pour autant occulter les actions entreprises dans le domaine du développement des droits propres et de l'autonomie des femmes.

Ce sont d'abord celles que j'ai entreprises en direction des femmes seules. Le nombre et les difficultés auxquelles celles-ci sont confrontées expliquent à eux seuls l'importance que j'y attache.

Elles sont en effet huit millions de plus de dix-huit ans non mariées, célibataires, veuves ou divorcées. Quatre millions d'entre elles vivent de manière isolée, et près de 800 000 d'entre elles ont charge d'enfants. C'est maintenant plus d'une famille sur dix qui repose sur une mère seule.

Depuis 1975, nous comptons une augmentation de 84 p. 100 du nombre des mères célibataires et de 140 p. 100 des mères divorcées.

C'est pour cela que j'ai demandé que la loi sur l'aide aux victimes présentée, ce printemps, par le garde des sceaux, permette de poursuivre l'insolvabilité organisée des ex-conjoints. Les femmes divorcées verront ainsi leurs droits renforcés par la création du délit de l'insolvabilité organisée et par le renforcement du contrôle judiciaire.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre chargé des droits de la femme. Parallèlement, j'étudierai en 1984 des mesures destinées à améliorer l'efficacité des procédures que la loi met à la disposition des créanciers d'aliments en matière de divorce. Je prévois en particulier la mise en place de trois bureaux de pensions alimentaires, destinés à informer les bénéficiaires des pensions alimentaires, ainsi qu'à identifier et à analyser les obstacles que celles-ci ont rencontrés. Il s'agit de bureaux pilotes qui, une fois le bilan de leur action établi, seront multipliés.

Face aux problèmes que les femmes posent à notre société, il fallait une réponse globale. C'est pourquoi le ministère des droits de la femme a décidé, en 1982, de contribuer à la mise en œuvre de programmes globaux d'actions pilotes en direction

des femmes seules en difficulté dans trois régions : Picardie, Bourgogne et Champagne-Ardenne. L'objectif est de donner à ces femmes les moyens d'améliorer leur situation en prenant en compte l'ensemble des obstacles qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne pour faire face aux exigences d'une vie autonome, notamment avec responsabilité d'enfants.

Cette démarche ayant fait ces preuves, elle s'inscrit désormais au plan national par les dispositions prises dans le cadre du programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté mise en place par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et auquel mon ministère a très largement participé, et d'abord financièrement à hauteur de 2,5 millions de francs, ce qui, compte tenu du montant de mon budget, est considérable. Dans près de la moitié des départements, un dispositif d'aide et de soutien aux mères seules en difficulté, relais du service social du secteur, ainsi que le lancement par la D. D. A. S. S. d'actions, notamment pour le logement, la formation et l'emploi, ont été prévus.

Mais, pour toutes les femmes seules, l'exercice d'une zélicivité professionnelle est évidemment primordial. Si 75 p. 100 d'entre elles travaillent, dans l'ensemble, par manque de formation, elles sont particulièrement défavorisées sur le marché de l'emploi. Le chômage ou le travail à temps partiel les affectent d'autant plus qu'elles ont des charges de famille importantes.

C'est pourquoi j'ai cosigné, ce printemps, avec le ministère de la formation professionnelle, une circulaire prévoyant pour les mères seules chargées de famille la priorité d'accès aux stages de formation professionnelle, ainsi que la rémunération de ces stages.

De plus, j'ai mis en place, avec les ministères concernés, une action de formation pilote spécifique destinée aux mères isolées. Cette action est déconcentrée sur vingt-deux régions métropolitaines et elle concerne déjà près de 350 femmes à titre d'expérimentation en 1983.

En 1984, nous poursuivrons et développerons les efforts entrepris en direction des femmes victimes de violences. En liaison avec les ministères intéressés, nous continuerons les stages de sensibilisation des personnels de police sur l'accueil des femmes victimes de violence. L'amélioration de l'hébergement — problème auquel se heurtent, d'une façon systématique, les femmes en difficulté —, les aides financières aux associations pour le développement de structures d'accueil, d'information et d'hébergement dit « éclaté ».

Donner des droits aux femmes pour leur autonomie est primordial. Encore faut-il qu'elles les connaissent et vous savez l'importance que j'attache et que j'ai attachée, dès ma prise de fonctions, à informer les femmes sur leurs droits.

Pour ce faire, les centres d'information des droits des femmes sont passés de 35 en 1981 à 136 aujourd'hui. Il en existe au moins un dans chaque département. Cette année, des permanences se sont développées dans la plupart des communes d'une certaine importance et les antennes locales sont amenées à se multiplier.

Toujours en ce qui concerne l'information, j'ai consacré une part significative de mon budget, durant les deux premières années de l'existence de mon ministère, à faire connaître le droit à l'information sur la contraception.

Les résultats de cette campagne ont été largement positifs. Il reste à poursuivre les actions d'information en direction du public et à développer plus particulièrement celles qui sont destinées aux jeunes. C'est pourquoi un effort doit être consenti, en relation avec les autres ministères, en matière de formation des personnes qui sont les plus susceptibles de multiplier l'information dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ce point est primordial pour que la campagne sur le droit à l'information sur la contraception ne reste pas une action ponctuelle mais pour qu'elle soit bien le démarrage d'un travail durable de changement de mentalité.

C'est pourquoi, en relation avec le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, j'ai préparé le décret du 22 septembre 1982 prescrivant aux centres d'I.V.G. de demander leur agrément comme centres de planification et d'éducation familiale.

Le secrétariat d'Etat auprès du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale chargé de la santé, prépare actuellement un questionnaire destiné à tous les établissements pratiquant les I.V.G., lequel doit permettre de faire un bilan précis de l'application de ces textes.

Dans le domaine de la fiscalité, l'action du ministère des droits de la femme a été axée en 1983 sur la reconnaissance de la capacité fiscale de la femme mariée, laquelle s'est concrétisée dans la loi de finances de 1983 par la suppression de la notion de chef de famille qui ne subsistait plus qu'en droit fiscal.

Par ailleurs, le système d'imposition par foyer a été amélioré sur plusieurs points. En particulier, la déduction jusqu'à 4 000 francs des frais de garde des jeunes enfants, jusqu'à présent réservée au parent isolé, sera étendue lorsque les deux époux travaillent, dans le projet de loi de finances pour 1984.

Enfin, le rapport confié à Mme Toutain sur les orientations à prendre pour aboutir à une égalité fiscale des couples mariés vient d'être remis au Premier ministre.

Le rapport définitif sur les droits des femmes à la retraite, élaboré par Mme Meme, sera remis au Gouvernement avant la fin de l'année et comportera des propositions tendant, d'une part, à améliorer et à harmoniser les pensions de réversion et, d'autre part, à aménager à la fois un système généralisé de droits propres et un mécanisme d'assurance-survivant pour répondre aux conséquences du veuvage.

Mais, en définitive, la solution à long terme de tous ces problèmes réside dans le développement de l'autonomie économique des femmes en général, particulièrement des femmes en détresse, et dans l'évolution des mentalités.

Je voudrais rappeler l'importance des discriminations culturelles que subissent les femmes dès la toute petite enfance par une exclusion de la création sociale. Il nous faut lutter par le système éducatif et, en particulier, par une formation professionnelle adaptée et une orientation professionnelle, qui commence dès l'enfance, honnête et égalitaire. L'éducation est ici primordiale. Elle doit cesser de concevoir des domaines réservés à l'un ou à l'autre sexe.

Cela suppose une action éducative contre les stéréotypes sexistes à l'école et dans le domaine du travail, ce qui rejoint les efforts que je mène par ailleurs. Si le projet de loi anti-sexiste que vous discuterez dans quelques semaines en sera un élément important, il ne doit pas faire oublier le travail que nous avons entrepris avec l'éducation nationale contre les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires.

Enfin, rappelons la politique d'aide aux nombreuses associations, exprimant ainsi la diversité et le dynamisme des femmes. Elles sont plus de cent à avoir bénéficié des subventions de mon ministère.

Ainsi, mesdames, messieurs les députés, les efforts que j'ai déployés depuis maintenant plus de deux ans afin d'assurer aux femmes leur autonomie pleine et entière pour qu'elles soient reconnues comme citoyennes à part entière commencent à porter leurs premiers fruits.

Ce n'est évidemment qu'un début, comme le disait Mme Toutain. Il faudra encore bien des années avant que nous n'en ayons terminé. Mais, indéniablement, les actions donnant les résultats les plus spectaculaires sont celles que j'ai décidées afin de permettre aux femmes d'acquiescer une qualification professionnelle dont elles sont souvent dépourvues. Avec tous les ministères concernés, notamment avec celui de l'éducation nationale, j'ai entrepris une politique pour l'emploi et la formation des femmes dont chacun reconnaît le bilan positif. Avec l'application effective de la loi sur l'égalité professionnelle dans les prochains mois, je vais aborder 1984 en étant convaincue que l'an III du ministère des droits de la femme sera une étape importante pour la justice, l'autonomie et le développement du droit des femmes.

Je vous remercie, mesdames, messieurs les députés, de vos interventions, de vos suggestions, de votre concours, de votre soutien.

Je remercie tout d'abord particulièrement M. Hamel et Mme Toutain.

Monsieur Hamel, vous avez pu constater que je n'oublie pas les femmes qui ont des enfants et que je n'oublie pas non plus les femmes immigrées. Nous organisons des actions en leur faveur.

Quant aux déléguées d'outre-mer, elles sont traitées de la même façon que les déléguées métropolitaines. Je leur ai rendu visite et je veille à ce qu'elles disposent effectivement des mêmes moyens que ces dernières.

J'ai été attentive, madame Toutain, à vos préoccupations touchant aux domaines de l'emploi et de la culture. Je crois y avoir répondu.

Madame Goeuriot, vous avez suggéré que la réduction du temps de travail constituait une formule à développer. Je crois comme vous que c'est par la réduction du temps de travail pour tous que nous parviendrons, lentement, à résoudre les problèmes du chômage que la crise aggrave et que l'avènement des nouvelles technologies vient encore compliquer.

Madame Frachon, les femmes marginalisées ne sont pas oubliées. Mais, dans leur cas, l'imagination ne suffit pas : il faudrait plus d'argent, mais vous connaissez comme moi ce que sont les impératifs financiers. Cela va donc moins vite que

je le souhaiterais. La future loi sur l'égalité professionnelle permettra, en l'état actuel des choses et sans trop d'argent, non seulement de modifier la situation que connaissent aujourd'hui les femmes à l'intérieur des entreprises, mais également d'amorcer un changement de mentalité.

Vous n'ignorez pas qu'un certain nombre d'actions ont été définies en faveur de ces femmes — et cela ne date pas d'aujourd'hui.

S'agissant des femmes prostituées, vous savez que j'ai insisté pour que la lutte contre le proxénétisme soit accrue, pour que les centres d'accueil, qui sont normalement prévus dans tous les départements, mais dont l'installation a été ralentie, ne tardent plus à s'ouvrir. J'y veille particulièrement et je m'attache aussi à ce que ces femmes aient priorité pour l'accès aux stages de formation, lorsqu'elles souhaitent se réinsérer.

Je crois avoir déjà donné des éléments de réponse dans mon exposé à propos des femmes battues. Je ne les oublie pas et je poursuivrai mon action.

En ce qui concerne les femmes prisonnières, nous avons commencé à mettre en place une action, notamment dans la région parisienne. Nous agissons aussi par le biais d'aides que nous accordons à des associations, ce qui constitue une innovation. Mais il est évident que, pour agir avec plus d'efficacité, il faudrait que nous puissions disposer de plus de moyens car, en ce domaine également, l'imagination ne suffit malheureusement pas, ainsi que je le disais tout à l'heure.

J'ai été sensible aux propos de M. Jean Proveux.

J'ai tenu effectivement à placer, en dépit du peu de moyens dont je dispose, une conseillère technique, dont je suis la formation, à la tête de chaque mission locale. Cependant, si nous ouvrons de nouvelles missions locales, je pourrais difficilement mettre une telle structure en place, faute de moyens, mais je m'efforcerais d'accorder des aides pour permettre la formation sur place d'un encadrement, de façon que ces missions locales puissent jouer le rôle que les usagers en attendent.

Monsieur Berson, je vous ai écouté avec attention et je suis heureuse de constater que les bouleversements que les nouvelles technologies vont en effet apporter dans l'emploi des femmes vous préoccupent. Ils me préoccupent également beaucoup.

Vous avez regretté la faible représentation des femmes dans les stages de formation organisés à l'intérieur des entreprises. Il est, en effet, anormal que 29 p. 100 seulement des femmes en bénéficient, alors qu'ils sont financés notamment par la masse salariale, ce qui veut dire que toutes les femmes apportent leur participation.

La future loi sur l'égalité professionnelle nous permettra d'agir sur ce point.

Enfin, je crois avoir répondu à vos interrogations, madame Provost. J'ajoute — comme vous le savez — que j'ai demandé à l'inspection générale des affaires sociales de rédiger un rapport sur l'application de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et sur les mesures que j'ai eu l'occasion de prendre depuis quelque temps en ce domaine. C'est un dossier que je suis attentivement. Je n'ai pas du tout l'intention de le laisser sommeiller. Les choses bougent mais elles ne bougent évidemment pas, à notre goût, assez vite. Cependant, au bout de deux ans et demi, on peut se rendre compte qu'un réel changement est amorcé. Il faudra le poursuivre. Nous sommes sur la bonne voie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Les crédits du ministère des droits de la femme sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre: I. — Services généraux », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

COMMERCE EXTERIEUR ET TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du commerce extérieur et du tourisme.

La parole est à M. Paul Chomat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

M. Paul Chomat, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre du commerce extérieur et du tourisme, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, mes chers collègues, je commencerai par évoquer très succinctement les bons résultats de septembre du commerce extérieur. Vous les exposerez, madame le ministre, certainement plus en détail dans votre intervention.

Le solde positif de 323 millions de francs, enregistré en septembre, n'est pas seulement bon mais il dément aussi les prédictions catastrophiques de la droite.

Ainsi se confirme le redressement du taux de couverture qui avait pris naissance dès le deuxième trimestre de l'année dernière. Ce redressement est dû, d'une part, au ralentissement de la croissance, ce qui ne peut nous réjouir, et, d'autre part, au ralentissement des importations et à des phénomènes conjoncturels.

Ce bon résultat traduit en même temps l'amorce d'une amélioration progressive de la compétitivité de notre économie par rapport à celles de nos partenaires. En effet, il ne faut jamais perdre de vue que le commerce extérieur exprime avant tout l'état des relations entre pays et de leurs rapports de force économiques. Il est donc indispensable de juger la qualité de la politique française en matière de commerce extérieur en considérant les facteurs internationaux.

S'il est un domaine où nous ne décidons pas seuls, c'est bien celui-là! La droite n'en fait jamais état, bien sûr. Elle se préoccupe particulièrement de dénigrer la politique du Gouvernement plutôt que de dire la vérité aux Français.

Aussi, la première partie de mon intervention sera-t-elle consacrée à cette question. Dans une deuxième partie, j'analyserai brièvement les résultats de notre commerce extérieur et j'insisterai sur leurs causes et leurs conséquences. Enfin, je vous présenterai les crédits pour 1984 qui sont proposés à notre vote. Je m'efforcerais de citer le moins de chiffres possible, vous renvoyant pour le détail au rapport écrit.

L'évolution du commerce international traduit la profondeur de la crise et les répercussions de celle-ci sur chaque pays: il n'en est pas moins vrai que cette crise trouve aussi, son origine dans le mode de production capitaliste lui-même. Les chocs pétroliers l'ont révélé au grand public et en ont accentué l'ampleur, ce que confirment la baisse du commerce mondial et les conséquences de la domination du dollar.

En 1982, l'accroissement du chômage, le recul du pouvoir d'achat et la récession économique dans les pays occidentaux ont été les causes essentielles de la contraction de 2 p. 100 en volume des échanges internationaux. A ces causes s'ajoute la diminution des échanges de produits pétroliers, conséquence, pour une part, de la récession et, pour une autre, des actions d'économie d'énergie engagées dans nombre de pays.

La récession des économies occidentales pèse particulièrement sur les échanges. Le produit intérieur brut des pays industriels a diminué de 0,5 p. 100 en 1982 et la production industrielle a chuté de 4 p. 100.

Les pays en voie de développement, victimes de la crise des pays industriels occidentaux, et fortement endettés — 600 milliards de dollars — ont payé un lourd tribut puisqu'ils ont contribué pour 30 p. 100 à la baisse de la demande mondiale.

Pour leur part, les pays de l'O.P.E.P., qui ont subi une diminution de la demande et la baisse des cours, contribuent à l'affaiblissement de la demande mondiale pour 4 p. 100 et pour 45 p. 100 à celle des exportations.

Seuls les pays socialistes, tout en subissant certains effets de la récession des pays occidentaux, ont vu leurs exportations croître de 4 p. 100 en valeur et leur marché intérieur se redresser.

La baisse des échanges internationaux en valeur est encore plus accentuée puisqu'elle atteint 6,5 p. 100. Deux éléments l'expliquent. D'abord, le fléchissement des valeurs unitaires des produits de base. Ainsi le pétrole a retrouvé son prix de 1981, soit un recul de 20 p. 100, et les matières premières non énergétiques ont baissé, pour leur part, de 12 p. 100 en 1982. Ensuite, la hausse de la monnaie américaine minore le montant exprimé en dollars des échanges effectués par les pays autres que les Etats-Unis.

Mais elle fait bien plus que cela. En fait, les Etats-Unis mènent une politique de véritable guerre économique, qui place les pays du tiers monde dans une situation catastrophique et qui pèse lourdement sur les économies des autres pays industrialisés.

Je limiterai mon propos à ses conséquences sur notre pays.

Entre 1981 et 1982, le cours du dollar a augmenté de plus de 21 p. 100. Or 33 p. 100 de nos importations en valeur sont facturées en dollars, contre seulement 14 p. 100 de nos exportations. La monnaie américaine nous a coûté plus de la moitié des 47 milliards de détérioration de notre solde commercial. Au cours du dollar s'ajoutent les taux d'intérêts artificiellement gonflés.

En renchérissant les emprunts, et en incitant à l'exportation des capitaux, cette politique de l'administration Reagan a également accru notablement nos difficultés d'investissement, de production et d'emploi.

Elle coûte cher à notre peuple — particulièrement à la classe ouvrière mise dans les conditions les plus dures — en chômage, en sous-emploi et en difficultés. Elle encourage une croissance cynique de la finance spéculative, privant notre pays des moyens nécessaires à son développement.

La droite et le patronat ne manquent pas d'applaudir à la force dominatrice du dollar. Il y a quelques jours encore, M. Chirac, à cette tribune même, a loué le « reaganisme ». Au lieu de défendre notre économie, la droite et le patronat se livrent à un dénigrement systématique de la France. Voulant par tous les moyens empêcher la réussite de la politique de la gauche, ils soutiennent l'agression extérieure.

Si prompts à évoquer les charges sociales des entreprises et à réclamer davantage d'aides publiques, la droite et le patronat ne disent rien des charges financières des entreprises, ou de la charge de notre budget, dues à la croissance financière et spéculative, gravement préjudiciables au développement économique de la France. Cette indulgence, ou même ce silence, sur les coups qui nous viennent de l'extérieur, les disqualifient pour nous donner des leçons de patriotisme.

Pour redresser durablement notre commerce extérieur et garder les moyens de notre développement, il est absolument nécessaire de mettre un terme à la dictature de la monnaie américaine.

Le Président de la République a proposé la tenue d'une conférence monétaire internationale. Les pays non alignés ont avancé une idée similaire. Nous soutenons ces propositions en souhaitant qu'elles aboutissent rapidement.

Parallèlement, il serait souhaitable de donner plus de poids au franc dans nos facturations et de faire jouer un rôle nouveau à l'ECU.

J'en arrive à la présentation des résultats du commerce extérieur français.

En 1982, vous le savez, le déficit a progressé de 47 milliards de francs, passant de 104 milliards à 151 milliards. Le taux de couverture a chuté de quatre points.

Après avoir traité du dollar, je m'arrêterai d'abord sur l'aspect le plus important de cette dégradation : il réside d'as la détérioration du solde des échanges de produits industriels.

En effet, l'excédent qui avait atteint 54,5 milliards de francs en 1981, est réduit à 29,2 milliards en 1982. Pour l'essentiel, plus de 80 p. 100, cette évolution est due aux échanges de produits industriels élaborés, ce qui montre bien la faiblesse de notre compétitivité.

D'une étude récente de l'I.N.S.E.E., publiée dans la revue *Economie et Statistiques*, il résulte que les points forts de notre industrie concernent des activités dominées par de grandes entreprises : 2 millions de salariés sont regroupés dans 8 000 entreprises. En revanche, sur les points faibles l'appareil productif est peu concentré : 1 million 200 000 salariés pour 10 000 entreprises. Selon la même étude, dans les points forts, le salaire moyen est supérieur de 15 p. 100 à celui qui est enregistré dans les points faibles. En particulier, le nombre d'ingénieurs et de techniciens est plus élevé : 13 p. 100 contre 7 p. 100. De telles observations confirment d'autres comparaisons montrant que les hauts salaires liés à la qualification constituent des sources d'une plus grande compétitivité.

Ces quelques chiffres soulignent l'importance des priorités retenues par le projet de loi de finances pour 1984, et, plus largement, par le Plan : modernisation de l'industrie, appui particulier aux petites et moyennes entreprises, formation professionnelle et technique.

En effet, c'est d'abord par le développement de la compétitivité de notre appareil productif, industrie et agriculture, que nous garantirons notre équilibre extérieur. C'est seulement à cette condition que seront pleinement efficaces les actions propres au commerce extérieur.

Celles-ci peuvent se résumer en trois axes fondamentaux : développement du commerce courant, poursuite du soutien aux grands contrats, tout en maîtrisant mieux les coûts, et aménagement des structures administratives.

Ces axes sont largement développés dans le rapport écrit. Je me limiterai donc à un aspect complémentaire qui ne saurait être sous-estimé, et vous ne le sous-estimez pas, je le sais, madame le Ministre : mais je pense que nous n'avons pas encore trouvé la meilleure articulation entre le développement de l'exportation et la reconquête du marché intérieur.

Nos organismes d'exportation, notamment le C.F.C.E. ou la S.O.P.E.X.A., produisent de nombreuses études sur les marchés extérieurs. D'ailleurs, des progrès réels ont été accomplis dans le domaine de l'aide aux entreprises ; nous commençons à en recueillir les résultats. Cependant, il ne me semble pas que la même attention soit aujourd'hui apportée à la manière dont les étrangers s'installent sur nos marchés. Dans ce domaine, des études sont nécessaires.

En 1982, la pénétration de notre marché était passée de 35,9 p. 100 à 36,7 p. 100. Certes, elle est revenue aux alentours de 35,7 p. 100, mais cela reste encore beaucoup, et dans certains secteurs la pénétration s'accroît encore.

C'est pourquoi il est justifié que la procédure d'aide à l'exportation bénéficie, dans certaines conditions, aux entreprises produisant des biens dans des secteurs trop fortement pénétrés par les produits étrangers.

Autre remarque : si de nombreuses statistiques existent sur les entreprises exportatrices, peu d'informations sont disponibles sur les entreprises importatrices. Les entreprises nationalisées sont désormais tenues de présenter leur bilan import-export. Il serait souhaitable que les grandes entreprises privées le fassent aussi. Ainsi ressortirait leur contribution au solde des échanges.

Enfin, ma dernière observation, avant de vous présenter les crédits, portera sur le choix de nos partenaires et la nature des contrats que nous pouvons conclure avec eux. Aux efforts particuliers faits actuellement en direction des pays à l'égard desquels nous sommes déficitaires, tant les pays d'Europe que les Etats-Unis, doit s'ajouter en permanence la recherche de contrats dépassant l'approche strictement commerciale au profit d'une coopération mutuellement avantageuse. Les exemples des contrats souscrits avec l'Inde pour le téléphone, avec l'U.R.S.S. pour le gazoduc ou avec l'Algérie pour le gaz, montrent toutes les potentialités que recèle cette politique.

J'en arrive aux crédits de votre ministère.

Madame le ministre, vous avez apprécié votre budget comme un « bon budget, compte tenu de la politique de rigueur ». Nous aurons, en effet, à en adopter de plus douloureux au cours de cette session budgétaire. Cependant, il ne faut pas taire que 10 p. 100 de mieux pour le C.F.C.E., ce n'est quand même pas la fortune !

Globalement, les crédits de l'expansion économique à l'étranger progressent de 17,3 p. 100. L'aide au commerce courant sera doublée, l'assurance prospection bénéficiera d'un fort accroissement, ainsi que le système d'aide aux petites et moyennes entreprises. Les directions régionales seront pleinement opérationnelles. Nous avions demandé, il y a deux ans, leur mise en place : nous nous réjouissons donc du résultat obtenu. L'aide aux grands contrats, dont la baisse est préoccupante, est maintenue.

Au titre des bonifications d'intérêt de la B.F.C.E. sont inscrits des crédits évalués qui atteignent 3 milliards de francs contre 2 milliards 200 millions en 1983. Cependant, on peut s'interroger sur l'absence de crédits pour l'assurance-crédit gérée par la C.O.F.A.C.E. Pourtant, celle-ci risque d'être largement déficitaire.

Les budgets des postes de l'expansion économique à l'étranger s'accroissent de 21,2 p. 100. Cette augmentation s'accompagne de mesures qui vont dans le sens des remarques que nous avions formulées il y a deux ans.

De plus, le service de l'expansion économique à l'étranger sera rendu plus opérationnel sur les marchés les plus importants pour les exportateurs français. En outre, le service poursuit avec bonheur sa politique de spécialisation d'agents contractuels, afin de mieux s'adapter à la technicité croissante du commerce international, ce qui répond également à une préoccupation que nous avons exprimée.

L'année 1984 étant la première du IX^e Plan, il était intéressant d'explorer les propositions du programme prioritaire numéro 7 : « vendre mieux en France et à l'étranger ». De 1984 à 1988, il est prévu d'y consacrer, en dépenses ordinaires, 20 541 millions de francs, dont 3 600 millions de francs en 1984, et 7 165 millions de francs en autorisations de programme, dont 1 083 millions de francs en 1984.

Des objectifs sont définis pour mobiliser les hommes, développer l'information économique et commerciale des entreprises sur l'étranger, favoriser l'adaptation de l'offre française et renforcer les points d'appui du commerce extérieur.

C'est pourquoi ce budget est bon. Il s'inscrit dans une orientation offensive à moyen terme. Aussi la commission des finances, qui a adopté ce projet de budget, vous demande, mesdames, messieurs, de l'adopter à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Madame le ministre, je tiens d'abord, au nom de la commission des affaires étrangères, à souligner l'excellence des résultats de notre commerce extérieur au cours de l'année 1983, résultats que confirment les derniers chiffres connus, avec pour la première fois depuis longtemps un excédent prometteur. Vous êtes un ministre heureux, et je vous en félicite.

Les années précédentes, la commission avait souligné la nécessité et l'urgence d'apporter certaines améliorations dans les services chargés d'aider les entreprises dans leur effort d'exportation. Il a été tenu compte de cette observation et j'ai plaisir à mettre en évidence des progrès dans ce domaine : je pense, entre autres mesures, à l'institution de délégués régionaux chargés d'apporter leur aide aux petites et moyennes entreprises de notre pays.

La situation désastreuse de notre commerce extérieur en 1982 ne pouvait évidemment pas se perpétuer sans risque pour notre indépendance nationale. On pourrait épiloguer longuement sur les causes de la détérioration de nos échanges extérieurs, mais cela ne présente plus qu'un intérêt historique.

Je me bornerai à relever qu'à une conjoncture économique soutenue en France grâce à la politique de croissance conduite après 1981, par opposition à une chute de la demande mondiale, due à la récession américaine, entretenue par une politique de taux d'intérêts élevés, s'est ajouté le fait que la France avait pris, depuis plusieurs années, un retard considérable dans le domaine des investissements des entreprises.

On pourrait également mentionner certaines erreurs de stratégie qui ont été commises : je pense notamment à l'attitude d'un grand constructeur automobile français qui a réduit considérablement le nombre de ses concessionnaires à l'occasion d'une fusion.

Les résultats du premier semestre 1983 étaient déjà très prometteurs. Ceux du second le sont davantage. Ces résultats peuvent encore s'améliorer surtout si la baisse du dollar, tant de fois annoncée, se confirme.

Sur le plan géographique, on notera l'amélioration récente qui s'est produite notamment vers les pays de l'O.C.D.E., c'est-à-dire dans un secteur où la dégradation avait été la plus importante entre 1979 et 1982.

Il s'agit donc bien d'un redressement réel, même s'il est dû en partie à la réduction des stocks de certaines matières premières importées, le pétrole en particulier, en raison des anticipations à la baisse du dollar. Cela est dû aussi, et il faut le souligner, à une progression de l'exportation des produits industriels au cours des derniers mois.

Le plan de rigueur a eu, dans ce domaine, des effets bénéfiques. Les importations n'augmentent pas ou augmentent peu, alors que nos exportations croissent à un rythme rapide. Il reste cependant que la décroissance du déficit extérieur est moins le résultat du développement de notre industrie que celui de l'arrêt de la croissance du pouvoir d'achat en France.

Cette politique, chacun en a conscience, ne saurait être appliquée longtemps car la hausse des prélèvements porte non seulement sur les privilégiés, mais aussi sur les couches sociales moyennes, et elle remet parfois en cause certains des droits acquis par les travailleurs, en particulier dans les entreprises publiques. La poursuite, pendant trop longtemps, de cette politique entraînerait, faute de croissance, une augmentation insupportable du chômage.

Un assainissement doit être entrepris pour permettre le retour à la croissance économique et à la compétitivité de nos entreprises. Déjà largement réalisé, notamment par les nationalisations, cet assainissement devrait ouvrir la voie, dans les délais les plus brefs, au retour à une politique de croissance conforme aux engagements pris en 1981.

La commission souhaite que l'information en matière de commerce extérieur — statistiques et informations en provenance des postes de l'expansion économique à l'étranger — soit améliorée. Ce souhait est plus particulièrement valable pour nos ventes d'armes. Chaque année nous regrettons la trop grande discrétion qui entoure ce domaine. Pourtant, madame le ministre, au mois de juin dernier, vous nous aviez laissé espérer que des informations plus précises seraient données au Parlement.

En effet, il nous semble que si la discrétion en matière de ventes d'armes peut s'expliquer, cette nécessité ne saurait justifier l'absence d'informations sérieuses au Parlement à ce sujet. La persistance du secret, dans ce domaine, peut donner

l'impression d'un sentiment de culpabilité, qui n'a pas lieu d'être dès lors que l'on considère la vente d'armes comme faisant partie de l'équilibre économique français. Surtout, nous le savons bien, si nous ne vendions pas d'armes à tel ou tel pays, celui-ci trouverait un autre fournisseur. Enfin, il faut le souligner, et il est bien qu'il en soit ainsi, la France ne vend pas n'importe quel type d'armement à n'importe quel Etat.

Cependant des informations éparses, glanées ici et là, il ressort que la France a consolidé sa troisième place pour l'exportation d'armements, loin derrière les Etats-Unis et l'Union soviétique.

En 1982, les ventes d'armements ont dégagé un excédent de 29 milliards de francs.

Cette année, elles ont augmenté de 113 p. 100 au premier semestre de 1983 par rapport à la même période de 1982, et les commandes sont passées de 30 à 41 milliards de francs entre 1981 et 1982.

Mais notre excédent devrait diminuer à partir de la fin de cette année et durant l'année 1984. En effet, comme M. Charles Hernu, ministre de la défense, l'a indiqué devant la commission de la défense nationale et des forces armées le 11 octobre 1983, et comme vous l'avez vous-même confirmé, madame le ministre, les commandes d'armements à la France ont diminué en 1983 essentiellement en raison des difficultés financières de nos partenaires.

Au premier semestre de 1983, les commandes se sont limitées à 19 milliards environ, contre 26 milliards pour la même période en 1982. Cette baisse touche surtout les exportations vers le Proche-Orient, qui reviennent ainsi à 62 p. 100 du total, contre plus de 80 p. 100.

L'année dernière, nous nous inquiétions déjà de la chute des commandes de navires de guerre ; cette inquiétude persiste, la crise que traversent nos chantiers navals et nos arsenaux risquant d'empirer.

Par leur « technologie de pointe », les industries d'armements jouent un rôle important dans notre économie. Le travail de 500 000 personnes est en question. C'est tout de même un sujet sur lequel nous devons nous pencher aujourd'hui. J'espère, madame le ministre, que vous en conviendrez, même si vous conservez la même discrétion.

Un autre sujet sur lequel il convient de s'arrêter quelques instants, c'est celui du tourisme, élément important d'équilibre de notre commerce extérieur. La beauté de notre pays, de sa capitale et de ses provinces, la qualité de l'accueil sont des éléments indiscutables de réussite dans ce domaine, le cours du franc en étant un autre, notamment pour les touristes américains.

Il y a donc dans le développement du tourisme un secteur à développer pour deux raisons essentielles : la rentrée de devises favorisant l'équilibre du commerce extérieur ; le développement des rapports et de l'amitié entre les peuples par une meilleure connaissance contribuant à renforcer les chances de paix, sans oublier pour autant que les touristes de retour dans leur pays peuvent contribuer à la promotion de notre pays et de ses produits, et pas seulement des produits alimentaires.

A propos de l'échange entre pays, notre commission a entendu avec satisfaction l'annonce que la promesse concernant la suppression du carnet de change sera tenue. Même s'il est encore prématuré et vraisemblablement difficile de faire le bilan d'une telle mesure en 1983, on peut cependant retenir qu'elle a fortement contribué, par son côté spectaculaire et par les controverses qu'elle a suscitées, à la prise de conscience par l'opinion publique française de la gravité de la situation et de la nécessité de mobiliser l'ensemble de la nation pour réduire le déficit. Elle a contribué à un début de changement du comportement des Français.

En conclusion, la commission des affaires étrangères considère que le redressement sensible au cours de 1983 est encourageant et que le dynamisme des entreprises françaises dans leur mission en faveur de l'exportation s'est accru. Pour que 1984 réponde à nos vœux, la volonté d'agressivité des Français sur les marchés extérieurs doit encore grandir.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du budget du commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les contraintes traditionnelles de ce rapport budgétaire veulent qu'il porte, pour une large part, sur les résultats de la dernière année civile — en l'occurrence, 1982 — tout en prenant en compte les éléments de l'année en cours, les neuf premiers mois de 1983, et en cherchant à explorer le futur immédiat, c'est-à-dire 1984.

Or, nous pouvons constater un tel écart tendanciel entre les périodes récentes que l'effort explicatif s'impose plus que jamais, au-delà des statistiques, dont le rapport de la commission fait le résumé.

Nous comprenons fort bien que le ministre soit un ministre heureux, comme vient de le dire M. Théo Vial-Massal, puisqu'il est sans doute le seul de nos gouvernants à pouvoir faire état, dans son domaine de compétence, de résultats en redressement.

Mais, au risque de ternir son optimisme, notre rapport met en lumière les limites et la fragilité de la tendance moins défavorable dont elle peut se prévaloir.

Rappelons d'abord que les comparaisons actuelles sont effectuées par rapport aux résultats de 1982, qui avec 93 milliards de francs de déficit du solde de nos échanges commerciaux, sont sans doute allés au-delà de l'« exécrable », pour citer quelqu'un...

Après un tel record historique, qui est la cuisante sanction de la première phase de la politique économique menée par la majorité, les progrès réalisés aux deuxième et troisième trimestres 1983 étaient prévisibles dès lors que cette politique était renversée, mais à quel prix pour le niveau de vie des Français !

Effet mécanique donc, lié à la compression de la demande intérieure et à l'affaiblissement du franc : la fièvre tombe parce que la France, malade, entre en léthargie. Nous sommes d'ailleurs loin du retour à l'équilibre.

Les limites du redressement récent sont de deux sortes : rigidité intérieure, contrainte de l'environnement.

La rigidité de nos échanges extérieurs peut être caractérisée par les facteurs suivants : une indépendance énergétique encore trop faible, un excédent agro-alimentaire trop fragile au regard de notre potentiel, une spécialisation internationale insuffisamment adaptée aux secteurs « porteurs », enfin une répartition géographique de nos échanges insuffisamment tournée vers les pays industrialisés.

Notre dépendance énergétique est certes un handicap qui ne peut être supprimé à court terme. On peut cependant regretter que le Gouvernement ne fasse pas preuve de la détermination nécessaire dans le domaine électro-nucléaire, d'autant qu'un nouveau choc pétrolier est toujours possible.

La situation de nos échanges agro-alimentaires, bien qu'apparaissent un excédent, est tout aussi grave si l'on prend la mesure de l'excellence de nos atouts, car elle révèle une relative incapacité de valorisation. En outre, la perspective d'un rétrécissement du marché de la Communauté européenne est plausible. Nous nous rapprochons d'une crise généralisée du système de la politique agricole commune, et l'on peut craindre qu'une renégociation — parfois envisagée avec légèreté à Paris — ne tourne pas forcément à notre avantage. Nos partenaires tendent d'ailleurs à l'autosuffisance, comme les y encourageait le système des montants compensatoires monétaires, et donc les décrochements du franc.

La mauvaise adaptation de notre spécialisation internationale fait qu'à côté de certains points forts, des carences, partielles ou totales, existent dans des domaines technologiques dégagant de fortes plus-values : informatique, robotique, électronique grand public.

Géographiquement enfin, la donnée précédente nous conduit à exporter trop peu, faute de compétitivité ou de produits, chez nos grands partenaires industrialisés, alors que le marché traditionnel des pays en voie de développement risque de s'étioler, l'absence de disponibilité financière de nombre de leurs clients conduisant ces pays, dans un avenir proche, à stopper leurs importations et à leur substituer des productions nationales.

La contrainte subie du fait de l'environnement international n'est pas un élément plus rassurant. La crise économique et financière mondiale, dont les errements du dollar sont la manifestation la plus douloureuse, touche la France plus que d'autres pays comparables. Aux rigidités que nous venons d'évoquer, se sont ajoutés les impacts désastreux de la politique conduite au début du septennat. Pour avoir provoqué une relance à contre-temps, le Gouvernement s'est lui-même piégé, hypothéquant gravement notre aptitude à bénéficier d'une reprise internationale.

Le redressement de notre commerce extérieur est, hélas ! le reflet de la relative dislocation de notre économie. Viendrait-elle à reprendre sa croissance, que la tendance au déficit se manifesterait certainement de plus belle.

Notre pronostic pour le futur immédiat n'est donc pas très positif. A plus long terme, les voies d'une amélioration durable sont cependant explorables. Nous en avons sélectionné trois :

Le premier objectif, « il est sans nul doute fondamental, est celui du développement du rôle d'exportateur des P. M. E. et des P. M. I. Vous avez souligné, madame le ministre, leur rôle dans l'excédent acquis en septembre 1983 mais il faut aller encore plus loin, nous semble-t-il et résoudre deux difficultés, l'une matérielle, l'autre psychologique.

Au plan des moyens — pour l'essentiel, ceux offerts par la direction des relations économiques extérieures — la progression globale des crédits pour 1984 par rapport à ceux de 1983 est satisfaisante. Nous souhaitons l'accélération de l'étude visant à créer un projet de cautionnement mutuel, l'extension de l'assurance-prospection et des aides fiscales et financières aux implantations à l'étranger. Nous réservons pour l'instant notre jugement sur des réformes plus récentes, faute de recul. Il est néanmoins irritant de constater les retards apportés à la mise en place des vingt-deux directions régionales du commerce extérieur.

Sur le plan psychologique, l'effort à fournir est plus large encore. A l'évidence, les chefs d'entreprises petites et moyennes ne se lancent dans une politique suivie d'exportation que s'ils ressentent l'appui déterminé et constant des pouvoirs publics. Or ce dernier est fort peu crédible si l'on considère l'augmentation des charges et les limites à leur capacité de décisions que ces entreprises ont subies depuis quelque temps.

Deuxième voie du redressement : maintenir le commerce extérieur, sans recours au protectionnisme. M. Jacques Delors leur semble avoir clairement indiqué qu'il écartait cette dernière voie, mais il existe, au sein de la majorité sur laquelle il s'appuie, des tentations diamétralement inverses.

La maîtrise des importations passe d'abord par une meilleure connaissance de leur évolution.

Trois types d'actions s'imposent :

La lutte contre les « bouffées d'importation » par l'application des mesures de sauvegarde autorisées et l'obtention d'accords d'autolimitation chez certains partenaires ;

La lutte contre les concurrences déloyales ;

La protection des secteurs particulièrement sensibles. Nous souhaitons sur ce point l'adoption rapide du projet de règlement élaboré par la commission des Communautés en vue de la création d'un nouvel instrument de la politique commerciale.

La maîtrise des exportations passe par la prise de conscience de l'existence des freins, souvent non tarifaires, à nos ventes. La vigilance doit être accrue à l'égard de formes larvées de protectionnisme chez certains de nos concurrents — Etats-Unis, Italie, Royaume-Uni, Japon — et les pratiques anormales qui ont déjà été dénoncées.

La dernière voie de notre redressement réside dans la diversification des échanges.

Mentionnons d'abord les industries agro-alimentaires, gisement sous-exploité de notre dynamisme commercial.

Notre rapport s'est également attaché aux échanges pharmaceutiques. Si le secteur des médicaments connaît un développement satisfaisant, le marché des sérums et des vaccins a tendance à stagner, tandis que les produits chimiques à usage pharmaceutique et les échanges techniques restent au négatif. Des mesures de soutien rapides seraient les bienvenues.

Nous avons également examiné le secteur des biens culturels, à la fois marchandises et source de rayonnement intellectuel. Alors que notre solde d'échange de livres est à peine positif, celui des disques, cassettes et autres supports de même type est déficitaire. Nous émettons le vœu qu'aux efforts récents du C. F. C. E. puisse s'ajouter une modification profonde des conditions de production, notamment celle de l'impression du livre sur le territoire français.

M. Pierre-Bernard Cousté. Ce qui est très important !

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Le bilan que nous tirons ici des données relatives à notre commerce est donc très balancé. A une année noire, 1982, dont Michel Jobert n'a pu être que le comptable attristé, succède une année grise, 1983, dont, jouant du contraste, vous pouvez affirmer, madame le ministre, qu'elle a des couleurs plus agréables.

Le redressement perceptible au dernier semestre est l'aboutissement d'un plan d'austérité construit à cette fin. Devons-nous féliciter les incendiaires de l'économie quand ils se muent en pompiers ? (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Guy-Michel Chauveau. C'est ridicule !

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Les Français souffrent de cette douche froide et peuvent, à bon droit, rester sceptiques en observant que le différentiel d'inflation, et donc l'écart de compétitivité avec nos voisins, continue de s'élargir.

M. Guy-Michel Chauveau. Trop, c'est trop !

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. A ce titre, les progrès des exportations que nous constatons restent précaires, aussi précaires que la contraction de nos importations, sauf si nous imposons à la nation une prolongation de l'effort au-delà du supportable.

La commission de la production des échanges n'a pas choisi d'exprimer par un refus l'inquiétude manifestée par son rapporteur pour avis et vous demande, mesdames, messieurs, d'adopter les crédits du commerce extérieur pour l'année 1984. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Pour répondre par avance à la longue attention que devra prêter le Gouvernement aux propos qui seront tenus à cette tribune dans le débat budgétaire, j'ai pensé qu'il était plus convenable de ne pas imposer au ministre et au secrétaire d'Etat, pendant de longues minutes encore, une suspense intolérable quant au sort réservé à leurs crédits. J'indique donc tout de suite que la commission des finances a adopté les crédits du tourisme ! (Sourires.)

Néanmoins, ces crédits ont été adoptés sous le bénéfice des observations que je vais présenter. Traditionnellement, ce projet de budget se caractérise par la modicité de leur montant par rapport à l'importance du tourisme dans l'économie nationale.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Sans vouloir infliger une énumération de chiffres présents à l'esprit du Gouvernement, je rappellerai tout de même que le montant des crédits s'élève à 247 millions de francs alors que la consommation touristique intérieure totale a été égale à 271 milliards de francs en 1982, qu'elle représentait près de 9 p. 100 du produit intérieur brut et qu'elle était à l'origine d'un solde bénéficiaire de notre balance touristique de 12 milliards de francs.

Modeste compte tenu de l'importance du phénomène économique du tourisme, ce budget est également en diminution en francs constants.

M. Jean-Pierre Soisson. Très juste !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Cette constatation négative recouvre des augmentations notables dans certains domaines, mais aussi des diminutions importantes dans d'autres.

Le projet de budget est largement dominé par les charges de fonctionnement.

Les dépenses ordinaires augmentent de près de 25 p. 100 et elles traduisent, pour l'essentiel, ce qu'il est nécessaire de prévoir pour les hausses des rémunérations des dépenses de fonctionnement et de matériel.

Cette augmentation a néanmoins un aspect plus positif en ce qu'elle correspond à un effort encore insuffisant, mais notable, pour se doter d'un outil d'enquête statistique qui faisait cruellement défaut. A cette augmentation des crédits de fonctionnement correspond une diminution très sensible des crédits dans le domaine correspondant aux actions et aux interventions de ce département ministériel.

Quelles que soient les structures gouvernementales, l'action du département ministériel chargé du tourisme s'exprime traditionnellement dans trois directions : l'aménagement du territoire et l'amélioration des structures d'accueil ; les rapports avec les professionnels liés à l'activité touristique ; les relations extérieures et la promotion.

En ce qui concerne l'aménagement, on constate des diminutions importantes, qu'il s'agisse de crédits non affectés ou des dépenses en capital. Ces diminutions pèsent lourdement sur les interventions en faveur de l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural, comme sur les dotations accordées au tourisme social.

La situation est la même pour ce qui concerne les dépenses d'équipement inscrites au budget d'autres départements ministériels.

Dans ce domaine, les crédits subissent une baisse de 43 p. 100. Cette baisse traduit le désengagement de l'Etat par transfert aux régions, mais elle est surtout la conséquence de la poursuite de la politique de débudgétisation à laquelle le Gouvernement a recouru en matière de prêts d'équipement. En effet, les concours du F. D. E. S. aux investissements touristiques ont été remplacés, depuis le premier semestre 1982, par des prêts spéciaux modulés du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.

Si l'on sait que, même dans le domaine de l'aménagement de la montagne, du littoral et de l'espace rural, le département ministériel du tourisme n'a pas, pour recourir à une litote, une parfaite maîtrise de sa politique dans le cadre défini par l'administration, éminente, de l'aménagement du territoire, on ne peut que conclure qu'ici le ministre et le secrétaire d'Etat ne disposent que de faibles crédits et de maigres pouvoirs.

En ce qui concerne les rapports avec les professionnels du tourisme, la situation n'est guère meilleure. Il suffit de rappeler une fois encore les effets négatifs d'une politique fiscale défavorable au tourisme et, plus récemment, les conséquences fâcheuses du nouveau contrôle des changes de l'année 1983, comme des incertitudes qui pèsent encore sur le régime qui doit lui succéder.

La dénonciation par le Gouvernement du comportement des hôteliers et des restaurateurs, qui n'auraient pas respecté les engagements de modération des prix, n'est pas non plus de nature à créer un climat propice à la concertation. Je rappelle en effet que l'accord de régulation qui avait été conclu au début de 1983 prévoyait un double secteur : un secteur libre et un secteur pour lequel les hausses de prix étaient limitées à 7 p. 100. Or le Gouvernement juge l'attitude des professionnels comme si le secteur libre n'avait pas existé. De plus, pour 1984, il est question de n'accorder que 7 p. 100 plus 4 p. 100, sans secteur libre, ce qui mettrait leurs activités en grand danger.

Les conséquences de cette politique apparaissent dès maintenant. Si l'on exclut le cas tout à fait atypique du Claridge, c'est la première fois, notamment à Paris, que l'on assiste à des fermetures d'hôtels classés trois étoiles et deux étoiles.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Georges Sarre. Et l'exposition universelle ?

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Certes, cette politique est déterminée bien davantage par le ministre de l'économie, des finances et du budget que par le ministre du tourisme.

M. Jean-Pierre Soisson. Hélas !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire ou de la tutelle des professions, je concède que le phénomène n'est pas nouveau. Mais il reste un troisième domaine qui apparaît comme plus spécifiquement lié à l'autorité du département ministériel chargé du tourisme, celui de la promotion.

Les crédits consacrés à la promotion revèlent une prise de conscience très louable, même si la commission déplore qu'elle soit tardive et insuffisante. Les crédits alloués à la propagande touristique, qu'elle soit réalisée par nos bureaux à l'étranger ou en France même, bénéficient d'une augmentation dont on ne peut que se féliciter. Peut-être peut-on regretter que cet effort n'ait pas été fourni plus tôt et que l'on n'ait pas profité des chances que nous donnait, sur certains marchés étrangers, ce que l'on appelle la faiblesse structurelle du franc.

En outre, la comparaison avec les budgets de promotion des autres pays illustre le retard de la France. J'en citerai deux exemples. En 1982, la France n'a investi aux Etats-Unis que 286 000 dollars pour la propagande touristique alors que le Portugal en investissait 750 000. En Allemagne fédérale, nos crédits de promotion en 1983 nous placent au dernier rang, juste derrière la Yougoslavie et la Malaisie !

M. Jean-Pierre Soisson. C'est malheureusement vrai !

M. Guy-Michel Chauveau. Que n'avez-vous agi plus tôt ! Le handicap est lourd !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. La contraction de la subvention versée par l'Etat en 1983 au G. I. E. « Bienvenue France » a entraîné une diminution de moitié de ses interventions et la dotation pour 1984 n'augmente que de 12 p. 100. L'un des intérêts de ce G. I. E. était qu'il permettait d'abonder les crédits publics par des contributions des professionnels.

M. Jean-Pierre Soisson. Merci !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. C'est pourquoi les propositions faites par certains d'entre eux méritent examen. Ils suggèrent de ramener de 18,6 p. 100 à 7 p. 100 le taux de T.V.A. applicable à certains hôtels. Sur cette diminution de 11,6 p. 100, ils consacreront 5 p. 100, c'est-à-dire presque la moitié, à faire eux-mêmes de la promotion à l'étranger et ils verseraient 2 p. 100, soit environ 20 p. 100, à un fonds de promotion qui serait également doté par les pouvoirs publics.

En résumé, dans ce domaine de la promotion touristique, la situation peut ainsi s'analyser. L'année dernière, il existait un organisme chargé de la promotion qui n'avait pratiquement pas de crédits. Cette année, les crédits destinés à la promotion sont en notable augmentation, mais on ne connaît pas l'organisme qui en sera bénéficiaire.

Cependant, la commission des finances et son rapporteur se voient accorder une satisfaction importante dans la reconnaissance explicite de la vocation d'industrie exportatrice du tourisme que constitue la création d'un ministère du commerce extérieur et du tourisme auquel est rattaché le secrétariat d'Etat au tourisme. C'est, à l'évidence, une meilleure idée que de le rattacher à un ministère des loisirs ou du temps libre.

Répandant au souhait que le rapporteur avait exprimé, au nom de la commission des finances, l'existence du secrétariat d'Etat au tourisme est affirmée cette année par l'édition d'un fascicule budgétaire qui lui est propre. Néanmoins, la commission a regretté que l'existence du secrétariat d'Etat soit plus structurelle que fonctionnelle, dans la mesure où la responsabilité de la promotion relève de l'autorité directe du ministre du commerce extérieur, ainsi d'ailleurs que la tutelle de l'agence nationale pour l'information touristique. En dehors de toute considération personnelle, la commission craint en effet que, compte tenu de l'importance de son domaine d'intervention, le ministre du commerce extérieur et du tourisme ne soit amené, par la nature des choses, à marginaliser la promotion touristique.

En pensant à une opération promotionnelle conduite récemment par Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme, et en parodiant le titre d'un film, on aurait pu poser la question : « Y a-t-il un professionnel du tourisme dans l'avion ? »

Mme Florence d'Harcourt. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. La réponse n'aurait pas ébranlé les colonnes du temps !

M. Guy-Michel Chauveau. La question non plus !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Mais la commission des finances pense que le secrétaire d'Etat chargé du tourisme aurait été plus motivé. C'est pourquoi elle a adopté une observation tendant à confier au secrétariat d'Etat la responsabilité de la promotion touristique et la tutelle de l'agence nationale.

Quant à la seconde observation, elle a pour objet, comme l'an passé, de souhaiter que soit annexée chaque année à la loi de finances la situation des participations de l'Etat, des entreprises nationalisées et de leurs filiales dans le secteur du tourisme.

En conclusion de ses travaux, la commission des finances a adopté les crédits du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. M. le rapporteur spécial pour le tourisme ayant présenté une analyse budgétaire complète, à laquelle je me rallie, je me dispenserai d'étudier en détail les crédits du tourisme. Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me contenterai d'appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur deux composantes de la politique du tourisme : le tourisme vert et la formation aux métiers du tourisme.

En période de rigueur et de crise économique, le tourisme vert reste la seule possibilité offerte à beaucoup de Français. Actuellement, la politique suivie dans ce domaine repose sur trois types de mesures : des aides, essentiellement financières, à la création d'équipements ; des incitations, à faible incidence financière, à l'organisation des producteurs et à la création de nouveaux produits ; des aides financières à la mise en place de systèmes de commercialisation, à leur amélioration ainsi qu'à l'évaluation des résultats économiques et commerciaux.

Toutes ces mesures doivent être maintenues et accrues. Mais, face à la décentralisation, au transfert des compétences et aux contrats Etat-région, il faut que les responsabilités soient bien définies. Je souhaite donc que les nouvelles politiques régionales ou départementales s'appuient sur cinq thèmes principaux : une politique des pays ou des stations rurales ; l'adaptation et la modernisation de la petite hôtellerie ; les opérations groupées de réhabilitation et de mise en location de l'habitat vacant ; l'amélioration des moyens de commercialisation, et en particulier des utilisations professionnelles de l'informatique et de la télématique ; la mise en place de moyens d'évaluation des résultats économiques et commerciaux.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Si ces conditions sont remplies, on peut espérer voir se développer un tourisme vert de qualité, attirant les Français et les étrangers.

Quant à la formation aux métiers du tourisme, elle demeure le complément indispensable d'une politique touristique adaptée aux besoins. Ce secteur doit être pris davantage en compte qu'il ne l'est actuellement, vu l'importance des demandes.

Une politique efficace de formation aux métiers du tourisme doit s'efforcer, en l'absence d'une connaissance exacte de l'adéquation aux besoins, de satisfaire les exigences du marché du travail. Pour ce faire, elle doit chercher à atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs dans les actions concrètes qui en résultent et se caractériser par la diversité des responsables de la conception et de la mise en œuvre.

Les objectifs quantitatifs doivent être à la fois généraux et sectoriels. Sachant que, dans le secteur du tourisme, 81 p. 100 des salariés travaillent dans l'hôtellerie et la restauration, l'effort de formation doit porter de façon prépondérante sur ces secteurs en tenant compte de l'expansion actuelle de la restauration, plus 43 p. 100 depuis 1975. L'effort de formation doit être plus mesuré dans les métiers relatifs aux agences de voyage dont les débouchés sont qualitativement plus faibles, mais dont l'expansion est soutenue, plus 50 p. 100 depuis 1975. Les objectifs sectoriels doivent s'orienter vers une aide à la formation dans les secteurs en développement, tout en ajustant le nombre des formes aux besoins connus.

Les objectifs qualitatifs doivent se situer à la fois au niveau de la spécialisation et de la technicité. La formation doit être en effet adaptée à la spécialité de la fonction dans chaque type de métiers. L'industrie touristique étant une activité importante de l'économie, la qualité de l'enseignement doit s'adapter aux techniques nouvelles désormais utilisées dans ce secteur. La compétition internationale demande, en effet, une qualité de plus en plus élevée des services offerts.

Au-delà de ces considérations, je formulerai quatre remarques.

Premièrement, le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est susceptible d'être augmenté, si l'on reconnaît l'importance économique de ce secteur et si l'on assure une action continue sur les marchés extérieurs.

Deuxièmement, la formation professionnelle et la formation initiale doivent être en harmonie avec le marché de l'emploi, tout en s'orientant vers des méthodes pédagogiques plus proches des réalités professionnelles.

Troisièmement, la régionalisation peut être une réponse effective aux problèmes posés, tant en termes de formation qu'en termes de maîtrise de l'offre et de la demande.

Enfin, l'information sur les métiers et les carrières du tourisme se doit d'être plus précise et mieux organisée quant à sa diffusion, afin que le même langage soit tenu par les différents informateurs publics ou privés.

Malgré un effort accompli cette année, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais attirer votre attention sur les crédits touristiques qui figurent à d'autres budgets, notamment ceux affectés à l'équipement touristique et que je souhaite voir gérés par vous-même.

Il s'agit essentiellement de quatre secteurs : la bonification d'intérêts pour les prêts à l'hébergement, qui figure au budget des charges communes ; les crédits d'équipement pour les voies navigables et les ports fluviaux appartenant au domaine public de l'Etat, que l'on trouve au budget des transports ; les crédits des fonds interministériels dont certaines actions ont un intérêt touristique, que ce soit le F.I.A.T., le F.I.D.A.R. ou le F.I.Q.V. ; les crédits auparavant consacrés aux aménagements de gîtes ruraux, qui ont été réintégrés parmi les subventions d'investissement pour les aménagements d'accueil, d'animation et de loisirs du ministère de l'agriculture.

On ne peut oublier non plus, pour être complet, la dotation versée aux communes touristiques, en complément de la dotation globale de fonctionnement, par le ministère de l'intérieur, et qui devrait représenter cette année trois fois le montant de vos crédits.

Le tourisme, facteur d'aménagement du territoire, secteur d'activités et de professions déterminées, activité d'appoint du milieu agricole, préoccupation de nombreuses collectivités locales ou associations, doit voir ses crédits gérés par un seul et unique ministère. Sinon comment décider et comment contrôler? Une fois encore, je réclame que l'effort de clarté soit poursuivi et que la totalité des crédits figure dans le budget du tourisme.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bégault.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. J'en ai presque terminé, monsieur le président, mais je rappelle qu'on n'avait promis un temps de parole de dix minutes et que, pour des raisons que j'ignore, on ne m'en a finalement accordé que cinq.

Je trouve personnellement que l'accroissement de 4 p. 100 des crédits du tourisme pour 1984 est insuffisant car il ne traduit pas l'importance de l'industrie touristique dans notre pays.

En conclusion, je me demande si, malgré de bonnes intentions et quelques points positifs, ces crédits permettront de concevoir et de mettre en place une véritable politique du tourisme qui ne soit pas celle d'un tourisme de deuxième zone, alors que, depuis plusieurs années, se confirme une tendance générale à la diminution des dépenses des touristes.

Telles sont, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les remarques que je tenais à vous présenter. Malgré les réserves que j'ai exprimées, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du tourisme. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Cointat.

M. Michel Cointat. Vous ne serez sans doute guère étonnée, madame le ministre, que je limite mon propos au commerce extérieur et que j'apporte au débat quelques réflexions générales qui, malheureusement, ne rejoignent pas toujours les vôtres et qui ne sont sûrement pas en harmonie avec l'enthousiasme juvénile qu'a manifesté M. Vial-Massat.

Je note d'abord que le concept de commerce extérieur est inadapté à la réalité des faits, car votre compétence recouvre l'ensemble des échanges internationaux de la France. J'insiste sur ce point parce que, suivant les caprices des résultats, le Gouvernement entretient trop souvent la confusion vis-à-vis du grand public.

On oublie en effet de préciser que la balance du commerce extérieur est strictement limitée aux échanges de produits et que la balance des paiements est bien plus importante puisque, regroupant les prestations de services, l'ingénierie et le commerce international, elle établit le solde de ce qui tombe finalement dans l'escaupelle de l'Etat ou de ce qui en sort. On oublie aussi quelquefois de mentionner la balance des comptes, qui intègre en plus les mouvements des capitaux à court, moyen et long terme.

Prenons quelques exemples, si vous le voulez bien, et remontons à 1981, année dont vous conviendrez que nous partageons les responsabilités.

Si la balance du commerce extérieur enregistrait alors un déficit de 59 milliards, qu'elle était d'ailleurs en train de combler...

M. Georges Sarre. C'est faux!

M. Michel Cointat. ...Le déficit de la balance des paiements était pratiquement de moitié et la balance des comptes était largement positive. Or il n'y a pas de miracle en ce domaine. Si le franc se maintenait à un niveau convenable, c'est non seulement parce que la dette extérieure de la France était raisonnable, mais surtout parce que la balance des paiements n'était que légèrement déficitaire et parce que la balance des comptes était nettement bénéficiaire.

Après le choc pétrolier de 1979, l'année 1980 avait été particulièrement difficile, mais on pouvait espérer que l'équilibre serait rétabli pour la fin de 1983, le premier choc pétrolier ayant été digéré en quatre années. Or, en 1982, les chiffres deviennent dramatiques. Ce qui est grave, c'est le déficit de la balance du commerce extérieur, certes, puisqu'il a atteint 93 milliards, mais c'est surtout celui de la balance des paiements qui est passé de 26 à 79 milliards.

Vous me direz que cette situation catastrophique est due à la hausse du dollar, parce qu'un bon tiers de nos importations sont réglées dans cette monnaie contre 14 p. 100 seulement de nos exportations. Malheureusement, cet argument, sur lequel s'est appuyé en particulier M. Vial-Massat, n'explique pas tout. Pourquoi? Essentiellement pour deux raisons.

D'abord, si le cours du dollar a dépassé le record historique de 8 francs, c'est principalement parce que le franc a baissé. La preuve en est que le yen a plus augmenté que le dollar, de même que le franc suisse et d'autres monnaies fortes.

M. Guy-Michel Chauveau. Lesquelles?

M. Michel Cointat. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Américains se moquent éperdument de la situation du franc français, qui n'a guère d'influence sur le commerce des Etats-Unis.

M. Georges Sarre. Cela, c'est vrai!

M. Michel Cointat. Il faut que le Gouvernement reconnaisse cette évidence. Il faut qu'il assume la responsabilité de la relance par la consommation pendant la première année, et des trois dévaluations qui en ont résulté.

Ensuite, on ne peut pas se contenter d'invoquer l'aggravation de la facture énergétique. En effet, si le dollar a augmenté, le prix du pétrole a baissé. Surtout, la consommation de pétrole est en diminution, grâce à des économies dont chacun se réjouit, grâce aussi à un programme nucléaire, que le Gouvernement critique peut-être mais dont il accepte allègrement les avantages.

La facture énergétique, qui était de dix-huit milliards en 1973 au moment du premier choc pétrolier, a atteint 178 milliards en 1982. Mais l'aggravation de quelque dix-sept milliards qui s'est produite entre 1981 et 1982 ne s'explique pas uniquement par le renchérissement du dollar. La moitié au moins de cette somme est imputable à la hausse du prix du gaz qui a été surpayé, notamment aux Algériens.

Quels seront les résultats à la fin de l'année 1983?

Vous nous direz certainement — cela est normal — que l'évolution est encourageante, sinon satisfaisante. C'est vrai et, quand on a un tant soit peu le sens de l'Etat, on ne peut que s'en réjouir. Il convient certes de souligner, madame le ministre, que lorsque vous nous parlez d'un solde excédentaire de 325 millions au mois de septembre, il s'agit de chiffres corrigés des variations saisonnières alors que la réalité est légèrement déficitaire puisqu'elle traduit un déficit de 2 304 millions. Mais ne polémiquons pas sur ce point et reconnaissons honnêtement que le déficit s'amenuise. Pourvu que ça dure, comme dirait Mme Laetitia. En effet, que peut-on dire de cette évolution?

Le déficit du commerce extérieur sera ramené à soixante milliards de francs. Bien! mais le solde de la balance des paiements restera également déficitaire de cinquante milliards environ. Or c'est ce chiffre qui compte. Je vous rappelle d'ailleurs que ce déficit de la balance des paiements était de trente-trois milliards en 1980, année jugée catastrophique par l'opposition d'alors et par le ministre du commerce extérieur de cette époque. La question qui se pose est celle de savoir si cette évolution positive, mais encore insuffisante, est conjoncturelle ou permanente.

Malheureusement, la photographie instantanée des facteurs qui conditionnent les échanges internationaux de la France ne permet pas d'être très optimiste et je rejoindrai le rapporteur de la commission de la production et des échanges sur ce point.

Le premier problème qui se pose est celui de la compétitivité des entreprises: est-elle en amélioration ou en régression? Nous devons hélas! constater que cette compétitivité s'effiloche, surtout depuis le milieu de 1982. Les notes bleues du ministère des finances du 17 octobre 1983 — elles sont donc très récentes —, soulignent, à l'aide d'une courbe significative que, sur une base 100 en 1979, les prix de nos produits manufacturés sont passés à 110 par rapport à ceux de nos partenaires du Marché commun et à 105 par rapport à ceux des membres du système monétaire européen.

La différence d'inflation entre la France et ses principaux partenaires offre une courbe encore plus troublante. A cet égard, je voudrais répondre à M. Delors qui, mercredi dernier, a affirmé que notre rythme de retard n'avait guère varié depuis 1975. Selon les chiffres et les courbes de l'I.N.S.E.E., il apparaît que, de 1973 à 1981, cette différence d'inflation avec nos partenaires est passée d'un point au bénéfice de la France à 3,5 points — c'est cependant le maximum — au détriment de notre pays. Or, depuis le mois de mai 1981, cette différence a varié de plus 3,5 p. 100 à plus 6,2 p. 100, aggravant ainsi notre manque de compétitivité. Le chiffre actuel est de 4,6 p. 100. Il en découle que les entreprises rencontreront de plus en plus de difficultés pour exporter.

A ce propos, je peux également me référer à une étude réalisée dans l'ouest de la France sur l'évolution du coût de l'heure travaillée en intégrant, dans le calcul, les hausses de salaires, l'incidence des trente-neuf heures, la cinquième semaine de congés payés et les conséquences des lois Auroux. Il en ressort que, de juillet 1981 à la troisième dévaluation — celle de 1983 — le coût de l'heure travaillée a augmenté de 29,6 p. 100 en France, alors qu'il n'a progressé que de 5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. La différence de 24,6 p. 100 n'a même pas été complètement compensée par les trois dévaluations successives qui ont pourtant modifié de 20 p. 100 la parité entre les deux monnaies. En outre la poursuite de l'étude montre que ces taux de progression sont passés, au mois de septembre, à 36 p. 100 pour la France, et à 6 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, ce qui représente une nouvelle aggravation de notre compétitivité de 5,4 p. 100 depuis le mois de mars.

Nous ne pouvons donc qu'être inquiets de l'évolution de notre commerce extérieur dans un proche avenir et craindre que les résultats de ces derniers mois ne soient qu'un feu de paille.

Le deuxième problème est celui de l'endettement dramatique de notre pays. La France est le plus gros emprunteur mondial. Notre dette extérieure, c'est-à-dire la dette de l'Etat et celle du secteur public — qu'on oublie généralement — s'élève à environ 300 milliards de francs. Il faut d'ailleurs ajouter à ce chiffre — et personne n'y peut rien —, les quelque 100 milliards de créances irrécouvrables auprès des pays en faillite. Si, pour avoir une vision globale de notre endettement, on tient compte des 700 milliards de francs de dette intérieure, on obtient un total de 1 100 milliards de francs, ce qui correspond au pourcentage fabuleux de 65 p. 100 de notre masse monétaire !

Vous vous plaignez certainement que le dollar soit à près de 8 francs — 7,98 francs ce matin —, car cela alourdit les importations. Mais craignez, madame le ministre, que le dollar ne baisse brusquement, parce que cela signifierait la reprise de la spéculation sur le mark. Le franc en subirait les conséquences et cela serait absolument dramatique.

Dette exorbitante et caprices monétaires constituent deux facteurs de fragilité et engendrent un climat d'incertitude pour les mois à venir.

Le déficit persistant des mouvements, hors emprunts, de capitaux à long terme est une autre épée de Damoclès qui ne peut que renforcer notre scepticisme. C'est d'ailleurs pourquoi chaque mois — il faut le dire — la Banque de France maintient artificiellement le niveau des avoirs de change par une intervention massive du fonds de stabilisation des changes qui masque en partie la vérité, c'est-à-dire la faiblesse de la position monétaire extérieure de la France.

Le troisième problème est celui des stocks pétroliers. Les décisions gouvernementales tant techniques que financières ont en effet conduit les compagnies à déstocker quelque six millions de tonnes de pétrole, ce qui a allégé les importations d'environ une dizaine de milliards de francs. Mais était-il judicieux de supprimer les « super-stocks » stratégiques dits « stocks Giraud » dans la conjoncture tragiquement effervescente du Proche-Orient ? Sans envisager le pire, qu'advient-il seulement de l'approvisionnement français en pétrole si l'hiver prochain est rigoureux ?

M. Jean-Pierre Soisson. Quel risque ?

M. Pierre Micaut. Très juste !

M. Michel Cointat. De toute façon, madame le ministre, ce déstockage n'est que temporaire et, dans les prochains mois, les importations reprendront leur rythme de croisière, ce qui aggravera d'autant la situation mensuelle de notre commerce extérieur.

Enfin le quatrième et dernier problème que je veux évoquer est celui des grands contrats de travaux ou de fournitures.

M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères a eu raison de citer les marchés concernant les armées car les commandes, en la matière, ont baissé de 27 p. 100 cette année. Quant aux grands contrats, de leur côté, ils ont diminué d'une dizaine de points. Or chacun sait que ces contrats d'exportation n'ont pas d'effets immédiats. Les conséquences de cette régression ne se feront donc sentir que l'année prochaine, mais nous avons, dès maintenant, la certitude que nos exportations seront amputées, en 1984 de quelque 15 à 20 milliards de francs.

Devant toutes ces constatations : baisse des grands contrats, mouvements négatifs des capitaux à long terme, déstockages pétroliers, endettement dramatique, dégradation de la compétitivité des entreprises, sans parler — car les rapporteurs l'ont fait — des taux de pénétration anormalement élevés de certains produits étrangers sur le marché national...

M. Pierre-Bernard Cousté. Le textile !

M. Michel Cointat. ...ni des parts de marché perdus dans certains pays, on ne peut être, madame le ministre, qu'extrêmement inquiet de ce qui se passera dans les mois à venir, malgré une lueur passagère d'amélioration pour notre commerce extérieur.

Quelle est notre conclusion dans cet environnement commercial ?

La vigilance et une politique active, volontariste en faveur des exportations doivent être, ou devraient être, les deux priorités du Gouvernement pour stimuler la conquête du marché intérieur. En effet, lorsque vous aurez gagné sur les marchés extérieurs, madame le ministre, n'avez aucune crainte, vous aurez aussi reconquis le marché intérieur.

Or nous constatons que la relance par la consommation a eu pour effet d'avantager les produits étrangers. Elle a retardé, on le sait, de plusieurs années, le rétablissement de la balance des paiements. En la matière, le Gouvernement a oublié une phrase chère à l'ancien forestier que je suis : il faut un quart d'heure pour couper un arbre, mais il faut au moins trente ans pour le remplacer.

Nous constatons également que le projet de budget pour 1984 demeurera, malgré cette politique volontariste qui reste votre préoccupation essentielle, sans grand intérêt. Il ne comporte pas d'actions nouvelles, car même le système Mentor n'est encore qu'au stade des pré-études. Il concerne un centre français du commerce extérieur qui, malgré sa réforme, ne modifie pas son rythme de croisière : un fonds d'ingénierie qui ne se développe pas ; des crédits, qui en dehors des frais de fonctionnement progressent de moins de 10 p. 100. Cela est si vrai que même M. Chomat, rapporteur spécial, n'a pas manifesté un enthousiasme délirant pour l'accroissement de ces crédits.

M. Paul Chomat, rapporteur spécial. Vous avez une oreille sélective !

M. Michel Cointat. Je suis tout à fait d'accord avec lui et je le regrette autant que lui au moins.

Quant à la priorité aux exportations, elle n'est nulle part.

Dans ces conditions vous ne vous étonnez pas que le groupe du rassemblement pour la République ne puisse pas voter ce projet de budget. Il considère en effet que la question du commerce extérieur et des exportations est une affaire de première importance au niveau gouvernemental. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Retrouver dans un premier temps l'équilibre de nos échanges internationaux puis faire en sorte que la valeur de nos exportations devienne supérieure à celle de nos importations, telle est l'ambition du Gouvernement, qui pouvait paraître démesurée il y a un an, mais qui ne l'est plus aujourd'hui.

En effet, l'objectif que vous vous étiez fixé, madame le ministre, sera atteint, peut-être dépassé et cela est dû principalement à une progression de nos exportations. Il s'agit là d'un élément positif dont l'importance ne peut échapper à personne, d'un élément essentiel pour la réussite de la politique gouvernementale.

Il serait dangereux de croire que la partie est définitivement gagnée et que nous pouvons relâcher nos efforts. Nous devons persévérer. Ce n'est que par le règlement de tous les problèmes structurels ou monétaires qui ont amené, depuis des décennies, notre commerce extérieur à la faiblesse des années écoulées que nous parviendrons au redressement définitif de la situation.

On a évoqué l'absence, trop souvent constatée, d'agressivité commerciale de la part de nos entreprises, l'insuffisance de la formation de vendeur, formation trop longtemps ignorée et la nécessaire reconquête du marché intérieur, qui ne peut se faire que par le développement de la compétitivité de nos entreprises. A cet égard, le Gouvernement doit faire face à une situation particulièrement difficile du fait que des secteurs entiers de notre industrie avaient été sacrifiés pendant le précédent septennat au nom du principe de la division internationale du travail.

Comment ne pas oublier la baisse de notre production textile, notre absence ou quasi-absence dans de nombreux secteurs ? Je pense notamment aux industries de la moto, des appareils photographiques, du jouet ou des magnétoscopes. Comment ne pas évoquer la faiblesse de notre industrie du bois ou du cuir, pour ne citer que celles-ci ?

J'ajoute à l'attention de M. de Préaumont, qui nous reproche d'agir tardivement, que si la gauche avait été victorieuse plus tôt...

M. François d'Aubert. Ce serait pire !

M. Michel Bérégovoy. ... la situation économique de notre pays se serait moins détériorée; elle serait rétablie depuis longtemps. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Le rêve passe !

M. Michel Bérégovoy. La France conduit maintenant une politique industrielle cohérente, et c'est un élément supplémentaire pour réussir à équilibrer nos échanges.

Mais, au-delà de ces données internes à notre pays, il y a une situation internationale caractérisée par une diminution du volume des échanges : le commerce mondial a baissé en 1982 de 2 p. 100 en volume. Cette tendance a débuté en 1981 et sa persistance ne ferait qu'aggraver notre situation comme celle des autres pays industrialisés.

La cause essentielle de cette évolution défavorable réside dans un appauvrissement du tiers monde et des pays d'Amérique latine, appauvrissement dû à un désordre monétaire résultant d'une politique d'intérêts surélevés menée par les Etats-Unis. Une diminution de ces taux, des financements suffisants et bien adaptés aux économies des pays en voie de développement, une amélioration du système monétaire international sont les conditions indispensables pour que l'économie mondiale retrouve la voie d'une croissance durable et équitablement répartie, croissance qui demeure le facteur le plus important pour le développement du commerce mondial.

Il faut regarder en face la réalité d'aujourd'hui et ne pas se replier sur soi-même. D'un côté, nous avons un monde industrialisé, secoué par la crise, se trouvant en surcapacité de production, écoulant avec peine ses produits, y compris ceux résultant de l'agriculture, et connaissant des difficultés sociales considérables. De l'autre, il y a des centaines de millions d'habitants qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins les plus modestes. D'un côté, on dénombre plus de 30 millions de chômeurs qui souhaitent travailler, donc produire; de l'autre, il y a dix ou vingt fois plus de gens affamés qui ne demandent qu'à consommer.

Cette situation est au centre de tous les problèmes. Il est indispensable de prendre en compte cette relation Nord-Sud qui nous interpelle, mais aussi qui démontre chaque jour davantage que l'aide au développement des pays du tiers monde sert autant les pays qui procurent cette aide que ceux qui la reçoivent.

Il me paraît également souhaitable de tenir compte de la situation des pays les plus pauvres dans la détermination d'une préférence commerciale. A titre d'exemple, favoriser le développement de la culture du soja en Afrique nous procure non seulement un avantage en devises si le pays producteur appartient à la zone franc, mais, de plus, cela procure à ce dernier les moyens de nous acheter des produits dont il a besoin ou d'investir dans des équipements qui renforceront son économie.

Le prix des matières premières est également un élément fondamental de l'évolution des pays du Sud. A cet égard, les négociations qui ont lieu pour déterminer le prix du cacao révèlent les divergences entre les Etats-Unis et les pays d'Afrique. Lors de la dernière réunion des Etats membres du G. A. T. T., nous avons vu l'affrontement entre ceux qui considèrent qu'une nouvelle libération des échanges — notamment de ceux concernant les produits agricoles et les services — entraînera une relance de l'économie mondiale, et ceux qui pensent, avec la France, que cette relance passe par une baisse des taux d'intérêt et un accroissement des aides versées aux pays en voie de développement.

Nous devons continuer dans cette voie, tout en modérant et en adaptant aux réalités d'aujourd'hui notre appareil de production, en refusant toute idée de protectionnisme — ce qui ne résoudrait pas notre déficit — mais en veillant attentivement à ne pas être la victime résignée du protectionnisme des autres et en donnant la priorité à nos services commerciaux. Le protectionnisme n'est pas un remède. Au contraire, il est nocif s'il entraîne un repli sur soi. Le libre échange est dangereux lorsqu'il permet aux puissances riches d'imposer leur volonté aux autres.

Il est donc nécessaire d'organiser nos échanges, d'avoir une politique importatrice en cohérence avec notre appareil productif, d'avoir une politique volontariste au niveau des exportations. C'est à ces conditions que les succès obtenus au cours des derniers mois seront définitifs.

Votre projet de budget, madame le ministre, qui comporte un accroissement des crédits de plus de 17 p. 100 répond aux exigences de la situation actuelle et, s'ajoutant à des orientations justes, il est une garantie d'une action efficace. C'est pourquoi le groupe socialiste le votera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, voici le premier budget que vous nous présentez comme responsables du commerce extérieur et du tourisme. Le rapprochement entre les deux ministères était nouveau. Nous l'espérions fécond. Le budget de régression, que vous nous proposez, le montre décevant.

En 1983, le budget du tourisme avait enregistré une réduction de 4 p. 100 en francs courants et de 15 p. 100 en volume. C'était l'un des plus mal traités des budgets de l'Etat. Il le sera à nouveau, en 1984. Le total des crédits passe de 237,7 à 247,4 millions de francs, soit une progression apparente de 4 p. 100. Mais, si l'on tient compte des modifications résultant de l'inscription au budget du tourisme pour 1984 de dotations qui apparaissent en 1983 au budget du temps libre, pour un montant de 8,8 millions de francs, la progression en francs courants est dérisoire : moins de 0,5 p. 100. En volume, l'effort réel de l'Etat en faveur du tourisme diminue de 5 p. 100. Telle est la réalité rappelée par nos deux rapporteurs.

Plus grave encore, votre budget sacrifie l'avenir, pour une raison essentielle : les autorisations de programme fléchissent de 113 à 80 millions de francs. M. de Préaumont a montré tout à l'heure les conséquences d'une telle réduction qui affecte aussi bien les dépenses d'aménagement touristique du titre V que les subventions pour le tourisme social du titre VI. Les crédits de paiement des années 1985 et 1986, du fait même de la diminution des autorisations de programme de 1983 et 1984, connaîtront une chute inéluctable.

Cependant, deux mesures positives, que je salue, apparaissent dans ce projet de budget.

La première tient en quelque sorte à la « réapparition » d'un crédit de 3 millions de francs qui devrait à nouveau permettre l'élaboration d'un compte du tourisme intégré à la comptabilité nationale. Nous avons débattu de ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, et été à Chablis : je vous confirme le soutien que j'apporte à une telle mesure.

J'avais impulsé en d'autres temps des études, qui avaient été abandonnées par vos prédécesseurs en 1982 et 1983. Les voici reprises : je m'en réjouis.

Mais, si deux ans n'avaient pas été perdus, si le poids économique du tourisme avait été autrement mesuré, vous seriez mieux armée aujourd'hui, madame le ministre, pour défendre le dossier du tourisme et vous nous proposeriez sans doute autre chose qu'un budget de pénurie.

La seconde mesure réside dans une majoration de 13,7 millions de francs des crédits du chapitre 34-14 de promotion à l'étranger.

La progression est importante, la réalité est moins favorable. Pour l'essentiel, il s'agit des dépenses effectuées à l'étranger : la mesure servira, là encore, à apurer le passé et à compenser, en partie, la baisse du franc par rapport aux monnaies des pays dans lesquels nos représentations officielles sont installées.

Je formulerai deux autres observations.

La première est que votre projet de budget renonce à l'aménagement touristique de la France. M. Jean Bégault l'a d'ailleurs fort bien souligné. Après deux années de régression, il vous restera en 1984, madame le ministre, 5,7 millions de francs pour la montagne, 3,7 millions pour le littoral et 2,6 millions pour l'espace rural. Ces dotations sont dérisoires.

Si l'en tient compte, par ailleurs, d'une réduction au titre IV de 2 millions de francs des crédits des services d'études, on peut s'interroger : une politique d'aménagement sera-t-elle, demain, encore possible ?

En effet, votre projet de budget n'est pas seul en cause : les dotations qui concourent à la réalisation d'une telle politique diminuent dans tous les budgets de l'Etat, dans celui des services du Premier ministre, comme dans celui du ministre des transports ou du ministre de l'agriculture.

Ma seconde observation concerne le tourisme social. Les crédits de paiement qui lui sont affectés, déjà amputés en 1983, diminueront en 1984 de 40 p. 100.

Lors du comité interministériel du 26 juillet dernier, le Gouvernement avait annoncé une politique de rénovation des équipements du tourisme social. On voit mal avec quels crédits celle-ci sera engagée. On voit mal comment sera financé l'aménagement de nouveaux terrains de camping et conduite la rénovation des terrains existants.

Puis-je, en conclusion, appeler l'Assemblée nationale à rejeter un budget du tourisme plus qu'insuffisant, inconvenant.

L'opposition ne peut apporter son adhésion à une politique qui sacrifie une activité majeure pour l'emploi, pour le développement régional et pour l'équilibre des paiements extérieurs.

Au sein d'un budget de l'Etat maîtrisé dans ses dépenses, il devrait être possible — en raison même de la modicité des sommes en cause — d'accorder une priorité à l'industrie du tourisme. L'U. D. F. et le R. P. R. vous le demandent et vous ne le faites pas.

J'ajoute que l'effort financier ne saurait seul suffire. Autant que de crédits, le tourisme français a besoin de retrouver le climat de liberté qui lui a été ôté.

Il faut que les entreprises du tourisme puissent librement se gérer, fixer leurs prix, déterminer le volume de leurs effectifs et de leurs investissements. Vous ne développerez pas le tourisme, madame le ministre, si vous ne portez pas attention à la situation financière des hôtels, des restaurants, des agences de voyage. Mme Louise Moreau, retenue ce matin à Strasbourg, m'a demandé de vous faire part de cette préoccupation que nous partageons tous sur les bancs de l'opposition. Votre prédécesseur allait répétant : je ne saurais soutenir le tourisme marchand. Hélas ! Dans une même démarche, aujourd'hui, vous sacrifiez le tourisme marchand et le tourisme social. Quelle erreur. d'ailleurs, d'avoir opposé au cours des dernières années l'un à l'autre !

Ceux qui manifestaient dans la rue au printemps dernier contre l'instauration du contrôle des changes, évoquaient ce vieux principe : « les vacances, c'est la liberté ». Effectivement le tourisme c'est l'appel à la liberté.

M. Pierre Métais. Pour combien de Français ?

M. Jean-Pierre Soisson. Et c'est, sans doute, parce que l'industrie du voyage a besoin de liberté qu'il y a entre elle et le socialisme comme une incompatibilité d'humeur. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Commerce extérieur et tourisme (suite) :

Annexe n° 11 (commerce extérieur). — M. Paul Chomat, rapporteur spécial ; avis n° 1737, tome V, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1740, tome IV, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Annexe n° 12 (tourisme). — M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome V, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

Commerce et artisanat, et article 105 :

Annexe n° 9 (commerce). — M. Germain Sprauer, rapporteur spécial ; annexe n° 10 (artisanat). — M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome III, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.